

Tarifs Gaz

Tarifs de Distribution et de Raccordement - 2014

ORES (Hainaut Gaz)

Ex IGH

TARIFS GAZ - 2014

Table des matières

	Page
1. Note introductive	3
2. Territoire desservi	4
3. Tarifs de distribution	
3.1 Tableau 21	12
3.2 "Modalités d'affectation et de facturation" & "Tarifs interruptibles"	13
4. Tarifs de raccordement	
4.1 Raccordement	17
4.2 Farde de prix pour les raccordements individuels réseau MPB avec pression de sortie < ou = à 500 mbar maximum	23
4.3 Farde de prix pour les raccordements individuels sur le réseau gaz basse pression (BP 21/25 mbar) ou réseau moyenne pression (MP<= 5 bar) avec pression de sortie 21/25 mbar et avec un débit maximum de 100 m³/h	33
4.4 Catalogue et tarifs des prestations	48
4.5 Synthèse des prestations proposées en gaz Alimentation par réseau BP-MP avec alimentation 21/25 mbar et Alimentation par cabine	52
4.6 Fiches de prestations	56

Fusion des 8 GRD mixtes : mission accomplie !

L'ultime étape de la fusion des huit gestionnaires de réseaux mixtes a été franchie ce 31 décembre 2013, avec la publication au Moniteur de la loi permettant la mise en œuvre de la fusion et le dépôt de l'acte constitutif du nouveau GRD auprès du greffe du tribunal de Nivelles. C'est l'aboutissement d'un projet lancé il y a plusieurs mois : la création de ce gestionnaire de réseau unique met notre entreprise en ordre de marche pour affronter les défis de l'avenir.

ORES GRD

A compter d'aujourd'hui, ORES est donc officiellement le GRD responsable de la distribution d'électricité et de gaz naturel dans les 197 villes et communes regroupées, hier encore, au sein des 8 intercommunales mixtes wallonnes. Ces dernières sont légalement dissoutes et cessent d'exister à compter de ce jour.

Bien que la fusion des 8 GRD mixtes wallons soit effective à dater de ce 31 décembre 2013, un tarif différent continuera d'être appliqué dans chaque zone géographique desservie par les anciens GRD. En ce qui concerne les tarifs, la fusion aura pour impact de devoir modifier le nom du GRD par le nom du secteur concerné, comme repris dans le tableau ci-dessous :

Dénomination nouvelle	Dénomination ancienne
ORES (Namur)	IDEG
ORES (Hainaut Electricité)	IEH
ORES (Hainaut Gaz)	IGH
ORES (Est)	INTEREST
ORES (Luxembourg)	INTERLUX
ORES (Verviers)	INTERMOSANNE
ORES (Brabant wallon)	SEDILEC
ORES (Mouscron)	SIMOGEL

ORES
Territoire desservi - Secteur : ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
6000	Charleroi	CHARLEROI
6001	Marcinelle	CHARLEROI
6010	Couillet	CHARLEROI
6020	Dampremy	CHARLEROI
6030	Goutroux	CHARLEROI
6030	Marchienne-au-Pont	CHARLEROI
6031	Monceau-sur-Sambre	CHARLEROI
6032	Mont-sur-Marchienne	CHARLEROI
6040	Jumet	CHARLEROI
6041	Gosselies	CHARLEROI
6042	Lodelinsart	CHARLEROI
6043	Ransart	CHARLEROI
6044	Roux	CHARLEROI
6060	Gilly	CHARLEROI
6061	Montignies-sur-Sambre	CHARLEROI
6110	Montigny-le-Tilleul	MONTIGNY-LE-TILLEUL
6111	Landelies	MONTIGNY-LE-TILLEUL
6120	Cour-sur-Heure	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6120	Ham-sur-Heure	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6120	Ham-sur-Heure-Nalinnes	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6120	Jamioulx	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6120	Marbaix (Hainaut)	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6120	Nalinnes	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
6140	Fontaine-l'Evêque	FONTAINE-L'EVEQUE
6141	Forchies-la-Marche	FONTAINE-L'EVEQUE
6142	Leernes	FONTAINE-L'EVEQUE
6150	Anderlues	ANDERLUES
6180	Courcelles	COURCELLES
6181	Gouy-lez-Piéton	COURCELLES
6182	Souvret	COURCELLES
6183	Trazegnies	COURCELLES
6200	Bouffioulx	CHATELET
6200	Châtelet	CHATELET
6200	Châtelineau	CHATELET
6210	Frasnes-lez-Gosselies	LES BONS VILLERS
6210	Les Bons Villers	LES BONS VILLERS
6210	Rèves	LES BONS VILLERS
6210	Villers-Perwin	LES BONS VILLERS
6210	Wayaux	LES BONS VILLERS
6211	Mellet	LES BONS VILLERS
6220	Fleurus	FLEURUS
6220	Heppignies	FLEURUS
6220	Lambusart	FLEURUS
6220	Wangenies	FLEURUS
6221	Saint-Amand	FLEURUS
6222	Brye	FLEURUS
6223	Wagnelée	FLEURUS
6224	Wanfercée-Baulet	FLEURUS
6230	Buzet	PONT-A-CELLES
6230	Obaix	PONT-A-CELLES

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
6230	Pont-à-Celles	PONT-A-CELLES
6230	Thiméon	PONT-A-CELLES
6230	Viesville	PONT-A-CELLES
6238	Liberchies	PONT-A-CELLES
6238	Luttre	PONT-A-CELLES
6240	Farciennes	FARCIENNES
6240	Pironchamps	FARCIENNES
6250	Aiseau	AISEAU-PRESLES
6250	Aiseau-Presles	AISEAU-PRESLES
6250	Pont-de-Loup	AISEAU-PRESLES
6250	Presles	AISEAU-PRESLES
6250	Roselies	AISEAU-PRESLES
6280	Acoz	GERPINNES
6280	Gerpennes	GERPINNES
6280	Gougnies	GERPINNES
6280	Joncret	GERPINNES
6280	Loverval	GERPINNES
6280	Villers-Poterie	GERPINNES
6530	Leers-et-Fosteau	THUIN
6530	Thuin	THUIN
6531	Biesme-sous-Thuin	THUIN
6532	Ragnies	THUIN
6533	Biercée	THUIN
6534	Gozée	THUIN
6536	Donstiennes	THUIN
6536	Thuillies	THUIN
6540	Lobbès	LOBBES
6540	Mont-Sainte-Geneviève	LOBBES
6542	Sars-la-Buissière	LOBBES
6543	Bienne-lez-Happart	LOBBES
6560	Bersillies-l'Abbaye	ERQUELINNES
6560	Erquelinnes	ERQUELINNES
6560	Grand-Reng	ERQUELINNES
6560	Hantes-Wihéries	ERQUELINNES
6560	Montignies-Saint-Christophe	ERQUELINNES
6560	Solre-sur-Sambre	ERQUELINNES
6567	Fontaine-Valmont	MERBES-LE-CHATEAU
6567	Labuissière	MERBES-LE-CHATEAU
6567	Merbes-le-Château	MERBES-LE-CHATEAU
6567	Merbes-Sainte-Marie	MERBES-LE-CHATEAU
7000	Masnuy-Saint-Jean (Mons)	MONS
7000	Mons	MONS
7011	Ghlin	MONS
7012	Flénu	MONS
7012	Jemappes	MONS
7020	Casteau (Mons)	MONS
7020	Maisières	MONS
7020	Nimy	MONS
7021	Havré	MONS
7022	Harmignies	MONS

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7022	Harveng	MONS
7022	Hyon	MONS
7022	Mesvin	MONS
7022	Nouvelles	MONS
7024	Ciply	MONS
7030	Saint-Symphorien	MONS
7031	Villers-Saint-Ghislain	MONS
7032	Spiennes	MONS
7033	Cuesmes	MONS
7034	Obourg	MONS
7034	Saint-Denis (Hainaut)	MONS
7040	Asquillies	QUEVY
7040	Aulnois	QUEVY
7040	Blaregnies	QUEVY
7040	Bougnies	QUEVY
7040	Genly	QUEVY
7040	Goegnies-Chaussée	QUEVY
7040	Quévy	QUEVY
7040	Quévy-le-Grand	QUEVY
7040	Quévy-le-Petit	QUEVY
7041	Givry	QUEVY
7041	Havay	QUEVY
7050	Erbaut	JURBISE
7050	Erbisoeul	JURBISE
7050	Herchies	JURBISE
7050	Jurbise	JURBISE
7050	Masnuy-Saint-Jean (Jurbise)	JURBISE
7050	Masnuy-Saint-Pierre	JURBISE
7060	Horrues	SOIGNIES
7060	Soignies	SOIGNIES
7061	Casteau (Soignies)	SOIGNIES
7061	Thieusies	SOIGNIES
7062	Naast	SOIGNIES
7063	Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	SOIGNIES
7063	Neufvilles	SOIGNIES
7070	Gottignies	LE ROEULX
7070	Le Roeulx	LE ROEULX
7070	Mignault	LE ROEULX
7070	Thieu	LE ROEULX
7070	Ville-sur-Haine	LE ROEULX
7080	Eugies	FRAMERIES
7080	Frameries	FRAMERIES
7080	La Bouverie	FRAMERIES
7080	Noirchain	FRAMERIES
7080	Sars-la-Bruyère	FRAMERIES
7090	Braine-le-Comte	BRAINE-LE-COMTE
7090	Hennuyères	BRAINE-LE-COMTE
7090	Henripont	BRAINE-LE-COMTE
7090	Petit-Roeulx-lez-Braine	BRAINE-LE-COMTE
7090	Ronquières	BRAINE-LE-COMTE

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7090	Steenkerque	BRAINE-LE-COMTE
7100	Haine-Saint-Paul	LA LOUVIERE
7100	Haine-Saint-Pierre	LA LOUVIERE
7100	La Louvière	LA LOUVIERE
7100	Saint-Vaast	LA LOUVIERE
7100	Trivières	LA LOUVIERE
7110	Boussoit	LA LOUVIERE
7110	Houdeng-Aimeries	LA LOUVIERE
7110	Houdeng-Goegnies	LA LOUVIERE
7110	Maurage	LA LOUVIERE
7110	Strépy-Bracquegnies	LA LOUVIERE
7120	Croix-lez-Rouveroy	ESTINNES
7120	Estinnes	ESTINNES
7120	Estinnes-au-Mont	ESTINNES
7120	Estinnes-au-Val	ESTINNES
7120	Fauroeux	ESTINNES
7120	Haulchin	ESTINNES
7120	Peissant	ESTINNES
7120	Rouveroy	ESTINNES
7120	Vellereille-les-Brayeux	ESTINNES
7120	Vellereille-le-Sec	ESTINNES
7130	Battignies	BINCHE
7130	Binche	BINCHE
7130	Bray	BINCHE
7131	Waudrez	BINCHE
7133	Buvrines	BINCHE
7134	Epinois	BINCHE
7134	Leval-Trahegnies	BINCHE
7134	Péronnes-lez-Binche	BINCHE
7134	Ressaix	BINCHE
7140	Morlanwelz	MORLANWELZ
7140	Morlanwelz-Mariemont	MORLANWELZ
7141	Carnières	MORLANWELZ
7141	Mont-Sainte-Aldegonde	MORLANWELZ
7160	Chapelle-lez-Herlaimont	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
7160	Godarville	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
7160	Piéton	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
7170	Bellecourt	MANAGE
7170	Bois-d'Haine	MANAGE
7170	Fayt-lez-Manage	MANAGE
7170	La Hestre	MANAGE
7170	Manage	MANAGE
7180	Seneffe	SENEFFE
7181	Arquennes	SENEFFE
7181	Familleureux	SENEFFE
7181	Feluy	SENEFFE
7181	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	SENEFFE
7300	Boussu	BOUSSU
7301	Hornu	BOUSSU
7320	Bernissart	BERNISSART

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7321	Blaton	BERNISSART
7321	Harchies	BERNISSART
7322	Pommeroeul	BERNISSART
7322	Ville-Pommeroeul	BERNISSART
7330	Saint-Ghislain	SAINT-GHISLAIN
7331	Baudour	SAINT-GHISLAIN
7332	Neufmaison	SAINT-GHISLAIN
7332	Sirault	SAINT-GHISLAIN
7333	Tertre	SAINT-GHISLAIN
7334	Hautrage	SAINT-GHISLAIN
7334	Villerot	SAINT-GHISLAIN
7340	Colfontaine	COLFONTAINE
7340	Paturages	COLFONTAINE
7340	Warquignies	COLFONTAINE
7340	Wasmes	COLFONTAINE
7350	Hainin	HENSIES
7350	Hensies	HENSIES
7350	Montroeuil-sur-Haine	HENSIES
7350	Thulin	HENSIES
7370	Blaugies	DOUR
7370	Dour	DOUR
7370	Elouges	DOUR
7370	Wihéries	DOUR
7380	Baisieux	QUIEVRAIN
7380	Quiévrain	QUIEVRAIN
7382	Audregnies	QUIEVRAIN
7390	Quaregnon	QUAREGNON
7390	Wasmuel	QUAREGNON
7500	Ere	TOURNAI
7500	Saint-Maur	TOURNAI
7500	Tournai	TOURNAI
7501	Orcq	TOURNAI
7502	Esplechin	TOURNAI
7503	Froyennes	TOURNAI
7504	Froidmont	TOURNAI
7506	Willemeau	TOURNAI
7520	Ramegnies-Chin	TOURNAI
7520	Templeuve	TOURNAI
7521	Chercq	TOURNAI
7522	Blandain	TOURNAI
7522	Hertain	TOURNAI
7522	Lamain	TOURNAI
7522	Marquain	TOURNAI
7530	Gaurain-Ramecroix	TOURNAI
7531	Havinnes	TOURNAI
7532	Beclers	TOURNAI
7533	Thimougies	TOURNAI
7534	Barry	TOURNAI
7534	Maulde	TOURNAI
7536	Vaulx (Tournai)	TOURNAI

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7538	Vezon	TOURNAI
7540	Kain	TOURNAI
7540	Melles	TOURNAI
7540	Quartes	TOURNAI
7540	Rumillies	TOURNAI
7542	Mont-Saint-Aubert	TOURNAI
7543	Mourcourt	TOURNAI
7548	Warchin	TOURNAI
7600	Péruwelz	PERUWELZ
7601	Roucourt	PERUWELZ
7602	Bury	PERUWELZ
7603	Bon-Secours	PERUWELZ
7604	Baugnies	PERUWELZ
7604	Braffe	PERUWELZ
7604	Brasmenil	PERUWELZ
7604	Callenelle	PERUWELZ
7604	Wasmes-Audeméz-Briffœil	PERUWELZ
7608	Wiers	PERUWELZ
7620	Bléharies	BRUNEHAUT
7620	Brunehaut	BRUNEHAUT
7620	Guignies	BRUNEHAUT
7620	Hollain	BRUNEHAUT
7620	Jollain-Merlin	BRUNEHAUT
7620	Wez-Velvain	BRUNEHAUT
7621	Lesdain	BRUNEHAUT
7622	Laplaigne	BRUNEHAUT
7623	Rongy	BRUNEHAUT
7624	Howardries	BRUNEHAUT
7640	Antoing	ANTOING
7640	Maubray	ANTOING
7640	Péronnes-lez-Antoing	ANTOING
7641	Bruyelle	ANTOING
7642	Calonne	ANTOING
7643	Fontenoy	ANTOING
7760	Molenbaix	CELLES
7760	Popuelles	CELLES
7760	Velaines	CELLES
7800	Ath	ATH
7800	Lanquesaint	ATH
7801	Irchonwelz	ATH
7802	Ormeignies	ATH
7803	Bouvignies	ATH
7804	Ostiches	ATH
7804	Rebaix	ATH
7810	Maffle	ATH
7811	Arbre (Hainaut)	ATH
7812	Houtaing	ATH
7812	Ligne	ATH
7812	Mainvault	ATH
7812	Moulbaix	ATH

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7812	Villers-Notre-Dame	ATH
7812	Villers-Saint-Amand	ATH
7822	Ghislenghien	ATH
7822	Isières	ATH
7822	Meslin-l'Evêque	ATH
7823	Gibecq	ATH
7830	Bassilly	SILLY
7830	Fouleng	SILLY
7830	Gondregnies	SILLY
7830	Graty	SILLY
7830	Hellebecq	SILLY
7830	Hoves	SILLY
7830	Silly	SILLY
7830	Thoricourt	SILLY
7850	Enghien / Edingen	ENGHIEN / EDINGEN
7850	Marcq / Mark	ENGHIEN / EDINGEN
7850	Petit-Enghien / Lettelingen	ENGHIEN / EDINGEN
7860	Lessines	LESSINES
7861	Papignies	LESSINES
7861	Wannebecq	LESSINES
7862	Ogy	LESSINES
7863	Ghoy	LESSINES
7864	Deux-Acren	LESSINES
7866	Bois-de-Lessines	LESSINES
7866	Ollignies	LESSINES
7870	Bauffe	LENS
7870	Cambron-Saint-Vincent	LENS
7870	Lens	LENS
7870	Lombise	LENS
7870	Montignies-lez-Lens	LENS
7880	Flobecq	FLOBECQ
7890	Ellezelles	ELLEZELLES
7890	Lahamaide	ELLEZELLES
7890	Wodecq	ELLEZELLES
7900	Grandmetz	LEUZE-EN-HAINAUT
7900	Leuze-en-Hainaut	LEUZE-EN-HAINAUT
7901	Thieulain	LEUZE-EN-HAINAUT
7903	Blicquy	LEUZE-EN-HAINAUT
7903	Chapelle-à-Oie	LEUZE-EN-HAINAUT
7903	Chapelle-à-Wattines	LEUZE-EN-HAINAUT
7904	Pipaix	LEUZE-EN-HAINAUT
7904	Tourpes	LEUZE-EN-HAINAUT
7904	Willaupuis	LEUZE-EN-HAINAUT
7906	Gallaix	LEUZE-EN-HAINAUT
7910	Anvaing	FRASNES-LEZ-ANVAING
7910	Arc-Wattripont	FRASNES-LEZ-ANVAING
7910	Cordes	FRASNES-LEZ-ANVAING
7910	Forest (Hainaut)	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Buissenal	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Frasnes-lez-Buissenal	FRASNES-LEZ-ANVAING

ORES (Hainaut Gaz)
Activité Gaz

Code	Nom	Commune
7911	Hacquegnies	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Herquegies	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Montroeuil-au-Bois	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Moustier (Hainaut)	FRASNES-LEZ-ANVAING
7911	Oeudeghien	FRASNES-LEZ-ANVAING
7912	Dergneau	FRASNES-LEZ-ANVAING
7912	Saint-Sauveur	FRASNES-LEZ-ANVAING
7940	Brugelette	BRUGELETTE
7940	Cambron-Casteau	BRUGELETTE
7941	Attre	BRUGELETTE
7942	Mévergnies-lez-Lens	BRUGELETTE
7943	Gages	BRUGELETTE
7950	Chièvres	CHIEVRES
7950	Grosage	CHIEVRES
7950	Huissignies	CHIEVRES
7950	Ladeuze	CHIEVRES
7950	Tongre-Saint-Martin	CHIEVRES
7951	Tongre-Notre-Dame	CHIEVRES
7970	Beloeil	BELOEIL
7971	Basècles	BELOEIL
7971	Ramegnies	BELOEIL
7971	Thumaide	BELOEIL
7971	Wadelincourt	BELOEIL
7972	Aubechies	BELOEIL
7972	Ellignies-Sainte-Anne	BELOEIL
7972	Quevaucamps	BELOEIL
7973	Grandglise	BELOEIL
7973	Stambruges	BELOEIL

Tableau 21: Tarifs de distribution - prélèvement - année 2014

GAZ

BUDGET

ORES (Hainaut gaz) Ex IGH

TARIFS D'UTILISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION		CLIENTS NON TELEMESURES *				CLIENTS TELEMESURES *		TRANSIT		
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	BP	MP	
		Consommation annuelle (kWh)				Consommation annuelle (kWh)				
		0 - 5 000	5 001 - 150 000	150 001 - 1 000 000	> 1 000 000	< 10 000 000	> 10 000 000			
I. TARIFS POUR LES SERVICES DE BASE										
1) Tarif pour l'activité d'acheminement sur le réseau	Fixe (EUR/an)	12,41	76,96	523,80	3.999,27	2.504,82	-	0,0010100	0,0004100	
	Proportionnel (EUR/kWh)	0,0211631	0,0082542	0,0052753	0,0017998	-	0,0003227			
	Capacité (EUR/maxcap*/an)	-	-	-	-	1,4398379	0,5957950			
2) Tarif pour l'activité de comptage	Relevé annuel - YMR (EUR/an)			7,55			-			
	Monthly Meter Reading - MMR (EUR/an)			160,84			-			
	Automatic Meter Reading - AMR (EUR/an)			-			742,51			
3) Tarif pour la gestion du système	(EUR/kWh)									
4) Tarifs pour les obligations de service public	(EUR/kWh)	0,0024566	0,0024566	0,0024566	0,0000000	0,0000000	0,0000000			
II. TARIFS POUR LES SERVICES COMPLEMENTAIRES										
III. TARIFS POUR LES SERVICES SUPPLEMENTAIRES										
IV.IMPOTS, PRELEVEMENTS, SURCHARGES, CONTRIBUTIONS & RETRIBUTIONS										
1) Surcharges, prélèvements ou rétributions en vue de financement des obligations de service publique	(EUR/kWh)	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000			
2) Surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'autorité de régulation	(EUR/kWh)	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000			
3) Les cotisations en vue de la couverture des coûts échoués	(EUR/kWh)	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000			
4) Les charges des pensions non capitalisées	(EUR/kWh)	0,0007443	0,0007443	0,0007443	0,0000288	0,0000288	0,0000288			
5) Toutes obligations vis-à-vis des fonds de pension	(EUR/kWh)	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000			
6) L'impôt sur les sociétés et les personnes morales	(EUR/kWh)	0,0001452	0,0001452	0,0001452	0,0000141	0,0000141	0,0000141			
7) Les autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux	(EUR/kWh)	0,0019100	0,0019100	0,0015105	0,0005277	0,0002043	0,0000847			

* : VOIR LA FACTURE

Informations complémentaires

Les tarifs à application unique pour le placement ou le changement d'un raccordement font l'objet de grilles de prix et de modalités d'application particulières voir chapitre spécifique à ce sujet.
Le GRD se réfère aux modalités d'attribution et de facturation aux groupes de clients tels que commentés en annexe.

* max cap : la consommation maximale horaire du mois. Pour la facturation, la capacité prise en compte correspond au prélèvement horaire maximum mesuré au cours des douze derniers mois (mois de facturation compris).

Modalités d'affectation et de facturation

AFFECTATION

- L'utilisateur, en mode relevé annuel, sera affecté à une catégorie tarifaire T1, T2, T3 ou T4 en fonction de sa dernière consommation mesurée normalisée sur un an selon le SLP (avec FCC) de l'utilisateur.
- L'utilisateur, en mode relevé mensuel, sera affecté à une catégorie tarifaire T1, T2, T3 ou T4 sur base de la consommation mesurée de l'année calendrier précédente (extrapolation linéaire en cas d'année incomplète).

Cette affectation sera d'application durant toute l'année calendrier en cours.

- L'utilisateur, en mode relevé horaire, sera affecté à la catégorie tarifaire T5 ou T6 sur base de sa consommation réelle de l'année calendrier précédente (extrapolation selon profil client en cas d'année incomplète).

Cette affectation sera d'application durant toute l'année calendrier en cours.

- L'affectation d'un nouvel utilisateur à une catégorie tarifaire se fera sur base de sa consommation annuelle estimée et du type de compteur choisi.
- Si l'on ne dispose pas d'historique de consommation, l'utilisateur en mode relevé mensuel sera affecté à la catégorie tarifaire T4.

Au cours d'un exercice calendrier, il peut cependant se voir affecté à une autre catégorie tarifaire si les conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le client (ou son fournisseur) en fait la demande explicite ,
- 2) Il fournit la preuve que sa consommation annuelle sera inférieure à 1 million de kWh ,
- 3) Ce niveau de consommation est durable.

La rectification a lieu avec effet rétroactif, pour autant que la demande concerne et se limite à l'exercice tarifaire en cours et concerne l'obtention d'un tarif de même nature (T1 à T4).

FACTURATION

- La consommation mesurée (sur base annuelle), détermine la catégorie tarifaire (T1, T2, T3 ou T4) qui sera retenue pour la facturation de l'utilisateur en mode de relevé annuel. Si cette catégorie tarifaire donne un tarif supérieur à celui utilisé pour les factures intermédiaires, la catégorie la plus favorable pour l'utilisateur sera retenue (= principe du best billing). La facturation des kWh sera répartie sur les différentes périodes tarifaires sur base du SLP et du FCC. Pour la facturation du terme fixe et du coût de mesurage, les tarifs annuels doivent être calculés au prorata du nombre de jours de la période.
- Les kWh mesurés des utilisateurs, en mode de relevé mensuel, sont facturés définitivement tous les mois au tarif qui leur a été attribué pour l'année calendrier en cours. Le terme fixe et le coût de mesurage doivent être calculés au prorata du nombre de jours de la période mesurée.
- Les kWh et les capacités mesurés des utilisateurs, en mode de relevé horaire, sont facturés définitivement tous les mois au tarif qui leur a été attribué pour l'année calendrier en cours.

Gaz naturel

Tarifs interruptibles

1.1 Définition et principes

A la demande du GRD, et pour répondre à des besoins ponctuels de besoin en capacité, certains utilisateurs de réseaux peuvent se voir proposer une option d'interruptibilité

La conclusion de cette option d'interruption de la fourniture, à la demande du GRD et moyennant l'accord de l'utilisateur concerné, doit faire l'objet d'un avenant au contrat liant les parties.

Cette option consiste pour le GRD à détenir le droit d'obtenir une interruption des prélèvements pendant une période comprise entre le 15 novembre et le 15 mars de chaque période d'hiver, pour les utilisateurs de réseaux ayant accepté ladite option d'interruptibilité

Durant chaque période d'hiver, la durée totale des interruptions ne peut toutefois pas excéder 35 jours et chaque interruption ne peut excéder 15 jours consécutifs

Un délai minimum de 24 heures est prévu pour avertir l'utilisateur du réseau :
moyen utilisé : e-mail ,téléphone ou tout autre moyen prévu au niveau du contrat spécifique d'interruptibilité.

L'utilisateur du réseau s'engage à disposer de minimum 20 jours de réserve de combustibles

1.2 Mode de détermination de la capacité interruptible

Le contrat d'un client interruptible mentionne les rubriques suivantes .

- la capacité **totale** de raccordement exprimée en $m^3 (n)/h$ CR_T ;
- la capacité **fixe** de raccordement en $m^3 (n)/h$ CR_F ;
- la capacité **interruptible** de raccordement en $m^3 (n)/h$ CR_I .

1.3 Vérification de l'interruption réelle de l'acheminement de gaz

Lorsque l'interruption de prélèvement est demandée conformément aux dispositions prévues à cet effet, l'utilisateur de réseau doit mettre à disposition du GRD tout élément permettant de valider l'interruption effective des prélèvements, par exemple mettre à disposition du GRD les dataloggers présents chez ledit utilisateur de réseau de manière à confirmer la réalité de l'interruption de l'acheminement de gaz.

2. Description du tarif interruptible

2.1 Critères d'octroi

Les conditions d'octroi sont définies au niveau du contrat particulier d'interruptibilité

Le principe général postule que le tarif ne peut être appliqué à un utilisateur du réseau, à la discrétion du GRED, moyennant accord de l'utilisateur concerné et le respect par celui-ci des conditions particulières.

2.1.1 Implantation dans le réseau de distribution

Pour être éligible à une demande d'interruptibilité de la part du GRED, l'utilisateur de réseau doit présenter un certain nombre de caractéristiques techniques, entre autres :

- être alimenté par une portion de réseau pour laquelle le GRED observe des chutes de pression significatives.
- disposer obligatoirement d'un compteur de type AMR.

2.2.2 Taille des prélèvements

De même, pour que la mesure d'interruptibilité puisse porter ses fruits, les prélèvements des utilisateurs éligibles à une demande d'interruptibilité de la part du GRED doivent représenter une consommation minimale annuelle de 10 GWh

2.3 Type de tarif appliqué

2.3.1 Description du tarif

En fonction de la remarque du paragraphe précédent, le tarif interruptible sera déterminé en appliquant un pourcentage d'abattement sur le tarif de base des tarifs existants T5 et T6 (concrètement, il s'agit pour le tarif T5 du terme fixe et du terme proportionnel du tarif d'acheminement et pour le tarif T6 du terme capacitaire et du terme proportionnel du tarif d'acheminement).

Le tarif interruptible est fixé de la manière suivante :

Tarif interruptible =

tarif d'acheminement $\times (0,6 + 0,4 \times (CR_F / CR_T))$

où CR_F = capacité **fixe** de raccordement en $m^3 (n)/h$

et CR_T = capacité **totale** de raccordement exprimée en $m^3 (n)/h$

Lorsque l'utilisateur du réseau est totalement interruptible (100 %), le tarif interruptible correspond à 60 % du tarif d'acheminement.

Pour mémoire, les tarifs Fluxys prévoient également un rapport de 60% entre les tarifs capacité interruptible / capacité fixe.

L'abattement ne se limite pas aux mois d'hiver mais s'applique aux 12 mois de l'année de facturation.

*L'abattement se limite au tarif de la puissance souscrite, les autres postes tarifaires tels que la redevance de comptage, surcharges etc.. **ne font pas l'objet** d'une quelconque réduction et sortent du champ d'application de la mesure.*

2.4 Modalités de facturation

Le client interruptible sera facturé pendant toute l'année suivant le tarif de base comme s'il n'y avait pas de réduction de facture pour interruptibilité.

Après clôture de l'année, une note de crédit sera établie en fonction de l'interruptibilité fixée contractuellement qu'il y ait eu réellement interruption ou non.

ORES (Hainaut Gaz)

Tarifs raccordement gaz naturel

2014

Annexe 1

Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder		
(prix en €)		
Capacité	Etude d'orientation	Etude de détail
< ou = 40 m ³ /h	Gratuit	Gratuit
< ou = 100 m ³ /h	282 €	564 €
< ou = 400 m ³ /h	564 €	1.128 €
> 400 m ³ /h	1.128 €	2.257 €

Remarques :

L'étude de détail est obligatoire si la capacité est supérieure à 250 m³/h (cfr RTDG¹) ou s'il y a modification du raccordement existant ou si le client le demande.

Une étude d'orientation demandée par le client sera payante. En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

S'il y a la même demande plusieurs fois (plusieurs fournisseurs), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de fournisseur.

¹RTDG = règlement technique distribution gaz (Cwape)

ORES (Hainaut Gaz)	Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MPB						Tarifs 2014		ANNEXE 2																																			
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).																																												
Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point d'accès																																												
ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL		A			B		C			D																																		
Remarques : L'étude de détail est obligatoire si la capacité est supérieure à 250 m³/h ou s'il y a modification du raccordement existant ou si le client le demande. En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail. Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.		Accès au réseau Le GRD peut décider une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon <u>Ce prix comprend (à charge du GRD) :</u> - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon (A.M. du 14/06/2004 publié au MB du 14/09/2004. <u>Ce prix ne comprend pas (à charge du demandeur) :</u> - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par le GRD. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D. Remarques : Tout demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement			Branchement <u>Le forfait comprend (à charge du GRD) :</u> - les frais de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers. - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public. - la vanne d'arrêt en trottoir - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade. - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente. <u>Le forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</u> - les frais de terrassement en domaine privé et la pose de gaines avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée du raccordement en amont du comptage peut être réalisé par le GRD moyennant supplément - voir colonne D Divers.		Installation de détente et de comptage <u>Le forfait comprend (à charge du GRD) :</u> - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements. - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau Acier d'une longueur maximale d'un mètre - l'assistance à la première mise en service (3 heures) <u>Le forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</u> - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité. Remarques : Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont : - 25 et 98 mbar pour une cabine 160 m³/h - 21, 25, 98 et 200 mbar pour la cabine 250 m³/h - 98, 200 et 500 mbar pour les cabines 650 et 1000 m³/h - 500 mbar pour une cabine 1600 m³/h La détente est installée soit dans une cabine métallique, soit dans un local répondant aux spécifications ARGB disponibles auprès du GRD. Dans le cas où le demandeur ne met pas de local à disposition , le prix de la carcasse sera appliqué en plus de la détente (voir prix sous le terme C).			Divers Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.																																		
		<table><tr><th>Travaux hors forfaits</th><th>prix (€)</th></tr><tr><td colspan="2">Travaux supplémentaires en domaine public:</td></tr><tr><td>Fourniture et pose de conduite , terrassement compris / m</td><td>80 €</td></tr><tr><td>Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris / m</td><td>80 €</td></tr><tr><td>Forage (jusqu'e 30 m) / m</td><td>234 €</td></tr><tr><td>Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)</td><td>devis</td></tr><tr><td colspan="2">Travaux supplémentaires en terrain privé :</td></tr><tr><td>Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m</td><td>10 €</td></tr><tr><td>Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m</td><td>15 €</td></tr><tr><td>Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m</td><td>23 €</td></tr><tr><td>Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m²</td><td>21 €</td></tr><tr><td>Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m</td><td>64 €</td></tr><tr><td>Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m</td><td>89 €</td></tr><tr><td>Ouverture et remblai de fosse / m³</td><td>89 €</td></tr><tr><td>Démolition & réfection béton, tarmac/ m³</td><td>284 €</td></tr><tr><td>Démolition & réfection dalle 30/30/ m²</td><td>91 €</td></tr><tr><td>Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m</td><td>68 €</td></tr></table>									Travaux hors forfaits	prix (€)	Travaux supplémentaires en domaine public:		Fourniture et pose de conduite , terrassement compris / m	80 €	Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris / m	80 €	Forage (jusqu'e 30 m) / m	234 €	Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	devis	Travaux supplémentaires en terrain privé :		Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m	10 €	Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m	15 €	Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m	23 €	Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m²	21 €	Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m	64 €	Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m	89 €	Ouverture et remblai de fosse / m³	89 €	Démolition & réfection béton, tarmac/ m³	284 €	Démolition & réfection dalle 30/30/ m²	91 €	Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m	68 €
		Travaux hors forfaits	prix (€)																																									
		Travaux supplémentaires en domaine public:																																										
		Fourniture et pose de conduite , terrassement compris / m	80 €																																									
Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris / m	80 €																																											
Forage (jusqu'e 30 m) / m	234 €																																											
Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	devis																																											
Travaux supplémentaires en terrain privé :																																												
Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m	10 €																																											
Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m	15 €																																											
Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m	23 €																																											
Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m²	21 €																																											
Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m	64 €																																											
Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m	89 €																																											
Ouverture et remblai de fosse / m³	89 €																																											
Démolition & réfection béton, tarmac/ m³	284 €																																											
Démolition & réfection dalle 30/30/ m²	91 €																																											
Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m	68 €																																											
Prix (€)		Type cabine	Pression maximale de réseau (bar)	Débit maximal cabine (m³/h)	Conduite type (max. 25 m)	prix (€)		détente 1 ligne prix (€)	détente 2 lignes prix (€)	Carcasses métalliques prix (€)																																		
Etude d'orientation		160	4,9 bar	160	PE63	2.532 €		6.432 €	pas disponible	1.008 €																																		
Débit entre 100 et 400 m³/h		250	4,9 bar	250	PE63	2.366 €		10.381 €	12.976 €	3.156 €																																		
Débit supérieur à 400 m³/h		650	4,9 bar	650	PE110	4.039 €		16.136 €	22.398 €	4.188 €																																		
		1000	4,9 bar	1000	PE110	4.039 €		20.818 €	29.224 €	5.390 €																																		
		1600	4,9 bar	1600	PE110	4.345 €		sans objet	61.495 €	5.390 €																																		
		2500	4,9 bar	2500	PE160	6.071 €		sans objet	84.627 €	7.710 €																																		
Etude de détail																																												
Débit entre 100 et 400 m³/h																																												
Débit supérieur à 400 m³/h																																												
				> 2500	Raccordement hors standard sur réseau MPB ou MPC (sur devis)																																							

ORES (Hainaut Gaz)		Tarif Raccordement Gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP<= 5 bar) avec pression de sortie 21/25 mbar, et avec un débit maximum de 100 m³/h					Tarifs 2014		ANNEXE 3	
									applicables à partir du 01/01/2014	
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse (BP) ou moyenne pression (MP), conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point d'accès. Ces prix ne couvrent pas le réseau de distribution de gaz nécessaire à l'équipement d'un lotissement, d'un village de vacances ou d'un groupe de maisons faisant l'objet d'un permis de bâtir collectif. Dans ces différents cas, il convient d'ajouter une intervention forfaitaire décrite dans l'annexe 6. Voir Fardé de prix pour raccordements individuels au gaz naturel.										
ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL		A		B		C		D		
		Extension du réseau de distribution		Branchement		Comptage (plus dispositif de détente si alimentation en MP)		Divers		
		Le GRD peut décider une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon						Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.		
		Ce prix comprend (à charge du GRD) : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon (A.M. du 14/06/2004 publié au MB du 14/09/2004. - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public et privé jusqu'au local compteurs dans le cadre d'un raccordement collectif (****) et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon (A.M. du 14/06/2004 publié au MB du 14/09/2004.		Ce forfait comprend (à charge du GRD) : Pour un raccordement individuel standard à usage résidentiel (*) : - les travaux de terrassement en domaine privé et public sur une longueur de 8 m comptée-à partir du compteur. Si un forage est nécessaire sous voirie, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Le terrassement en domaine privé est réalisé si le terrain est meuble, sans obstacle et sans revêtement sur le tracé du raccordement. - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé ou public sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur. - la fourniture et la pose de la vanne en trottoir - le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant. Pour un raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou pour un raccordement individuel à usage non résidentiel (professionnel) : - la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie, la longueur comprise dans ce forfait est de 5m maximum. - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé sur une longueur comptée à partir du compteur de 5 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. - la fourniture et la pose de la vanne en trottoir - le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant. Pour un raccordement collectif (****) : Le raccordement collectif est assimilé à du réseau de distribution. Les raccordements individuels sur raccordement collectif sont traités comme ci-dessus. Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) : Pour un raccordement individuel standard à usage résidentiel (*) : - dans le cas de la nécessité d'un forage en domaine public, la longueur au-delà du forfait de 5 m pris en charge par le GRD. - la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé et public au-delà de la longueur prise en charge par le GRD dans le forfait. - les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé non réalisés par le GRD (si le terrain n'est pas meuble et comprend des obstacles ou du revêtement sur le tracé du raccordement), la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils. - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. - la fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction - la fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé. Pour un raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou pour un raccordement individuel à usage non résidentiel (professionnel) : - dans le cas de la nécessité d'un forage en domaine public, la longueur au-delà du forfait de 5 m pris en charge par le GRD. - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par le GRD dans le forfait. - les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé ainsi que la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils. - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. - la fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction - la fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé. Remarques : Au dessus d'un débit de 16 m³/h, le GRD vérifie que le réseau BP local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement		Ce forfait comprend (à charge du GRD) : Pour un raccordement individuel standard à usage résidentiel (*) : - la pose du compteur qui reste propriété du GRD - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de type simple ligne, et le compteur pour une raccordement à partir d'un réseau MP. - la première mise en service - le raccordement du compteur gaz avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur. Pour un raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou pour un raccordement individuel à usage non résidentiel (professionnel) : - la pose du compteur qui reste propriété du GRD - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de type simple ligne, et le compteur pour une raccordement à partir d'un réseau MP. - la première mise en service Pour un raccordement collectif (****) - la fourniture et la pose de la rampe destinée à connecter les raccordements individuels. Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) : Pour un raccordement individuel standard à usage résidentiel (*) : - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. Pour un raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou pour un raccordement individuel à usage non résidentiel (professionnel) : - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. Pour un raccordement collectif (****) Remarques : Le comptage est installé dans un local sec et aéré, facile d'accès le plus près possible de la voirie publique. Selon les cas et les prescriptions du GRD, il peut être installé en coffret extérieur. Les compteurs restent propriété du GRD.		Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 5).		
Prix (€)								Travaux hors forfaits		
								Travaux supplémentaires en domaine public:		
								Fourniture et pose de conduite, terrassement compris / m		
								Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement comoris / m		
								Forage (jusqu'à 30 m) / m		
								Forage sous éléments structurels (ponts; cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)		
								Travaux supplémentaires en terrain privé :		
								Fourniture et pose conduite PE32 en tranchée ouverte par le demandeur / m		
								Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m		
								Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m		
								Supplément pour courbe de raccordement non conforme (G4 et G6) en cas de nouvelle construction		
								Supplément si position non conforme du compteur G4-G6		
								Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m		
								Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m		
								Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m		
								Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m		
								Ouverture et remblai de fosse / m³		
								Démolition & réflexion béton, tarmac/ m³		
								Démolition & réflexion dalle 30/30/ m³		
								Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m		

ORES (Hainaut Gaz)			
Prix unitaires prestations diverses Gaz MP (clients cabine) 2014			Annexe 4
Item	Prix unitaire pendant les heures de bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures de bureau (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés
Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 2. Le terme C repris fait référence au tarif à usage non résidentiel, professionnel			
BRANCHEMENT			
Renouvellement de branchement			
Renouvellement d'un branchement PE63 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)	2.366 €		
Renouvellement d'un branchement PE110 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)	4.345 €		
Renouvellement d'un branchement PE160 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)	6.071 €		
Déplacement			
Déplacement d'un branchement PE63 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	2.366 €		
Déplacement d'un branchement PE110 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	4.345 €		
Déplacement d'un branchement PE160 (longueur max = 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	6.071 €		
Radiation			
Radiation d'un branchement jusqu'à PE 63 ou Ac50	717 €		
Radiation d'un branchement jusqu'à PE 110 ou Ac100	2.428 €		
Radiation d'un branchement jusqu'à PE 160 ou Ac150	2.661 €		
Pose de vanne			
Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE110 sur branchement existant	2.609 €		
Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE160 sur branchement existant	3.915 €		
COMPTAGE			
Remplacement			
Remplacement d'un compteur (G65) suite à des dégâts causés par l'URD	C +1.712 €		
Remplacement d'un compteur (G160) suite à des dégâts causés par l'URD	C +931 €		
Remplacement d'un compteur (G250) suite à des dégâts causés par l'URD	C +1.673 €		
Remplacement d'un compteur (G400) suite à des dégâts causés par l'URD	C +3.469 €		
Remplacement d'un compteur (G650) suite à des dégâts causés par l'URD	C +2.105 €		
Remplacement d'un compteur (G1000) suite à des dégâts causés par l'URD	C +3.341 €		
Remplacement d'un compteur (G1600) suite à des dégâts causés par l'URD	C +12.862 €		
Remplacement d'un compteur (G2500) suite à des dégâts causés par l'URD	C +15.791 €		
Placement d'un convertisseur de volume	2.429 €		
Placement d'une télémesure	5.497 €		
Mise à disposition d'impulsion			
Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé à posteriori) (l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non inclus)	1.583 €		
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage :			
avec changement ou adaptation du compteur G65	2.982 €		
avec changement ou adaptation du compteur G160	2.200 €		
avec changement ou adaptation du compteur G250	2.942 €		
avec changement ou adaptation du compteur G400	4.739 €		
avec changement ou adaptation du compteur G650	3.797 €		
avec changement ou adaptation du compteur G1000	5.034 €		
avec changement ou adaptation du compteur G1600	Hors Standard		
avec changement ou adaptation du compteur G2500	Hors Standard		
Renforcement			
Renforcement groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant	B+C		
Déplacement			
Déplacement compteur = déplacement cabine	B+C		
Ajout			
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	C		
Travaux comptage divers			
Remplacement régulateur	Sur devis		
Vérification d'un compteur sur place	101 €		
Étalonnage compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire	1.115 €		
Remise des scellés suite à un bris de scellés	59 €		
DIVERS			
Détection tracé canalisation en domaine privé à la demande du client (UNIQUEMENT CANALISATION ACIER)	201 €		
Ouverture et fermeture de la porte cabine (à la demande client)	103 €	184 €	238 €
Manoeuvre en cabine à la demande du client	251 €		
Remplacement de la serrure d'une cabine client	107 €		
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT			
Première mise en service d'un nouveau point d'accès	Gratuit		
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	151 €	215 €	280 €
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	151 €	215 €	280 €
Coupure au compteur (y compris rétablissement)	189 €		
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	1.765 €		
Ouverture suite à un rétablissement	151 €	215 €	280 €
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES			
Déplacement inutile (hors déplacement pour un odeur gaz intérieure ou extérieure qui est gratuite)	63 €		
Fraude (PV)	1.500 €	84 €	105 €
Frais de refacturation	18 €		
Visite technique à la demande de l'URD	76 €		
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	18 €		
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	164 €		
Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	164 €		
Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	18 €		
Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis			

ORES (Hainaut Gaz)	Tarif 2014	Annexe 6
FORFAITS APPLICABLES AUX RACCORDEMENTS DE LOTISSEMENT		
Frais d'ouverture de dossier :		265 € par demandeur
Les frais de dossier pour lotissement en zone déjà équipée en gaz ne sont pas à facturer.		
Le raccordement et l'équipement du lotissement sont assimilés à une extension de réseau et donc intégrés au calcul de rentabilité.		
Seul le manque de rentabilité est facturé au demandeur.		
Par contre, chaque point d'accès individuel est traité comme raccordement individuel suivant le barème de l'annexe 3.		
Remarque : pour les lotissements sociaux reconnus légalement, l'équipement du lotissement est gratuit. Par contre, les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions de l'annexe 3.		
FORFAITS APPLICABLES AUX RACCORDEMENTS D'IMMEUBLES (LOGEMENTS COLLECTIFS)		
Frais d'ouverture de dossier :		265 € par demandeur
Le raccordement de l'immeuble est assimilé à une extension de réseau et donc intégré au calcul de rentabilité.		
Seul le manque de rentabilité est facturé au demandeur.		
Par contre, chaque point d'accès individuel est traité comme raccordement individuel suivant le barème de l'annexe 3.		
Raccordement GAZ : voir tarif de raccordement individuel (annexe 3)		
Le débit total est égal à la somme des débits des points d'accès ¹ .		
¹ : par point d'accès, il faut comprendre un appartement, un commerce ou les communs par exemple.		

FARDE DE PRIX

Tarifs 2014

***POUR LES RACCORDEMENTS
INDIVIDUELS
GAZ NATUREL***

***des utilisateurs
du réseau de distribution alimentés
par une cabine sur réseau gaz
naturel MPB, avec pression de sortie
cabine < ou = à 500 mbar maximum***

***Les prescriptions reprises sur la grille de prix
prévalent.***

SOMMAIRE

I. APPLICATION	3
<i>FORMULATION DU DEVIS</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DETAILLEES	4
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>ACCES AU RESEAU</i>	<i>4</i>
<i>BRANCHEMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>7</i>
<i>DIVERS</i>	<i>7</i>
III. EXEMPLE.....	9
IV. ANNEXES.....	10

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

OFFRE = A + B + C + D

où

- | | | |
|----------|------------|--|
| A | représente | l' Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (m³/h) (détail page 4) |
| B | | les frais relatifs au B ranchement pour le raccordement au réseau. (détail page 6) |
| C | | les frais relatifs au C omptage (détail page 7) |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers (détail page 7) |

II. Explications détaillées

Pour toute demande de raccordement d'un débit supérieur à 100m³/h, la solution technique de principe est une alimentation MP (moyenne pression), pour autant qu'un réseau MP existe. Le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) peut toutefois déroger à ce principe si la capacité du réseau BP (basse pression) à proximité le permet.

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP typeB avec une pression de sortie cabine inférieure ou égale à 500 mbar maximum :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.

Etude d'orientation et Etude de détail

Le Règlement Technique Distribution Gaz prévoit la possibilité pour un utilisateur de réseau de demander une étude d'orientation et/ou une étude de détail. Ces études sont facturées sur base du barème « Tarif Etudes » (Annexe 1).

L'étude de détail est obligatoire si la capacité du nouveau raccordement est supérieure à 250 m³/h (cfr RTDG) ou s'il y a modification du raccordement existant augmentant la capacité à 250 m³/h ou plus ou si le client demande expressément une étude de détail.

Une étude d'orientation demandée par le client sera payante. En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

Si la même demande est introduite plusieurs fois (ex : plusieurs fournisseurs ou installateurs), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeur.

Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit.

Hors réseau, le GRD est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon (Arrêté Ministériel du 14 juin 2004

publié au Moniteur Belge du 14/09/2004). Les frais de cette étude sont à charge du GRD. Si le résultat de cette étude conclut à la rentabilité de l'extension, l'accès au réseau est gratuit. Si le calcul mène à un déficit de rentabilité, l'accès correspond à ce déficit et est facturé au demandeur via le terme D. (cfr tableau annexe 2).

Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.

Branchement

L'immeuble sera raccordé sur le réseau moyenne pression même si le raccordement basse pression reste possible suivant l'avis du GRD.

Le terme « B » du forfait comprend (à charge du GRD) :

- Le terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste D Divers.
- La fourniture et la pose de la canalisation en domaine public
- La vanne d'arrêt en trottoir
- La fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul.
- La fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment sur une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade
- le percement de la façade et/ou du sol dans le local dans lequel seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble **existant**.

Le terme « B » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- le terrassement en domaine privé et la pose de gaine avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée pour le raccordement en amont du comptage peut être réalisé par le GRD moyennant supplément (voir colonne D Divers)
- le percement de la façade et/ou du sol dans le local dans lequel seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble **neuf** (placement de gaines d'attente, local sec et aéré pour accueillir la détente...).
- les terrassements ou forages en présence de roche ou béton ou les traversées d'ouvrages spéciaux (pont, cours d'eau,...)

Si les travaux de terrassement en domaine privé sont réalisés par l'utilisateur du réseau, celui-ci doit exécuter la tranchée et le remblayage après travaux en se conformant aux prescriptions du GRD.

Comptage

Le montant à facturer dépendra du calibre du compteur à placer. Ce montant couvre les frais de pose et les fournitures et accessoires nécessaires.

Le terme « C » du forfait comprend (à charge du GRD) :

- La fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements
- La pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires
- La fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau Acier d'une longueur maximale d'un mètre
- L'assistance à la 1ère mise en service (3 heures maximum)

Le terme « C » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- Le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisée par un installateur habilité

Remarques :

Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes

Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont :

- 25 et 98 mbar pour la cabine 160 m³/h
- 21, 25, 98 et 200 mbar pour la cabine 250 m³/h
- 98, 200, 500 mbar pour les cabines 650 et 1000 m³/h
- 500 mbar pour la cabine 1600 m³/h
- à définir par une étude du GRD pour la cabine 2500 m³/h

La détente est installée soit dans une cabine métallique suivant le tarif de l'annexe 2 terme « C », soit dans un local répondant aux spécifications ARGB disponibles auprès du GRD.

Remarque : dans le cas où le client ne met pas de local à disposition, on appliquera, en plus du prix de la détente, le prix de la carcasse.

Divers

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 2

Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que des travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions séparées (voir annexe 4). Une étude de détail est dans ce cas nécessaire (voir annexe 1).

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaine public et privé au-delà des longueurs comprises dans les forfaits.

Remarque : La tranchée n'est comptabilisée qu'une seule fois pour plusieurs énergies.

Lorsque le distributeur est chargé de réaliser la tranchée en propriété privée, il n'est pas nécessaire de prévoir les gaines de tirage.

III. Exemple

Nouveau raccordement individuel pour usage non-résidentiel, débit max
650 m³/h – réseau Ores Hainaut Gaz
Longueur extérieure en propriété privée 40 m (tranchée réalisée par le
demandeur) et longueur intérieure 2 m. Cabine installée dans un local.
Le calcul de rentabilité s'avère positif.

Devis

Frais d'études :	2.257 €
(A) Accès réseau : projet rentable	Gratuit
(B) Branchement	4.039 €
(C) Comptage si détente double ligne	22.398 €
(D) Divers Pose en propriété privée de la conduite en PE 110 (15 € x (40-25=15m))* =	225 €

	28.919,00 € HTVA

**** Les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 25 mètres en longueur extérieure et 3 mètres en longueur intérieure, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur.
Les travaux en domaine public sont à la charge du GRD.***

IV. Annexes

Annexe 1 - Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder

Annexe 2 - Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MPB avec pression de sortie cabine < ou = à 1 bar maximum

Annexe 4 - Prix unitaires prestations diverses gaz MP (clients cabine)

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

FARDE DE PRIX

Tarifs 2014

POUR LES RACCORDEMENTS INDIVIDUELS GAZ NATUREL

***des utilisateurs de réseau de distribution sur le
réseau gaz basse pression (BP 21/25 mbar) ou sur
le réseau gaz moyenne pression (MP $\leq$ 5 bar),
avec pression de sortie 21/25 mbar et avec un
débit maximum de 100 m³/h***

Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.

SOMMAIRE

I. APPLICATION.....	3
<i>FORMULATION DU DEVIS</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DETAILLEES	4
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>ACCES AU RESEAU</i>	<i>5</i>
<i>Cas particulier des raccordements collectifs.....</i>	<i>5</i>
<i>BRANCHEMENT</i>	<i>6</i>
1. <i>Raccordement individuel standard à usage résidentiel</i>	<i>6</i>
2. <i>Raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou raccordement individuel à usage non résidentiel.....</i>	<i>7</i>
<i>Remarque</i>	<i>8</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>9</i>
1. <i>Raccordement individuel standard à usage résidentiel</i>	<i>9</i>
2. <i>Raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou raccordement individuel à usage non résidentiel.....</i>	<i>9</i>
3. <i>Raccordement collectif pour immeubles à appartements</i>	<i>10</i>
<i>DIVERS</i>	<i>10</i>
III. EXEMPLES	11
IV. ANNEXES	15

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

<i>Formulation du devis</i>

OFFRE = A + B + C + D

où

- | | | |
|----------|------------|---|
| A | représente | l' Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (m ³ /h) (détail page 5) |
| B | | les frais relatifs au B ranchement pour le raccordement au réseau. (détail page 6) |
| C | | les frais relatifs au C omptage (détail page 9) |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 10) |

II. Explications détaillées

Les prix sont établis sur base d'un forfait explicité dans l'annexe 3 et d'application pour tout raccordement :

- d'une habitation ou bâtiment avec 1 point d'accès
- d'une habitation ou bâtiment avec 2 points d'accès dans un même bâtiment sur un même raccordement
- de logements individuels dans un bloc d'appartements avec local commun (immeubles collectifs)

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau MP ou BP avec pression de sortie 21 ou 25 mbar et un débit maximum de 100 m³/h :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution

et

- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.

Les prix ne sont pas applicables pour l'équipement d'un lotissement (voir annexe 6).

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un permis de bâtir collectif (habitats groupés), chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer une intervention applicable dans le cas des lotissements (voir annexe 6) .

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un domaine ou d'un village de vacances, chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer une intervention couvrant sa participation dans les frais d'extension du réseau gaz et d'équipement du domaine ou du village en question.

<i>Etude d'orientation et Etude de détail</i>
--

Le Règlement Technique Distribution Gaz (art n°76) prévoit la possibilité pour un utilisateur de réseau de demander une étude d'orientation et/ou une étude de détail. Il en paye le coût mentionné à l'annexe 3. Ces études sont gratuites si le débit horaire demandé par l'utilisateur est inférieur à 40m³/h. Si l'étude d'orientation ou de

détail est décidée par le seul GRD, les frais d'étude sont à la charge du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

Si la même demande est réalisée plusieurs fois (par ex, via plusieurs fournisseurs ou installateurs), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit. Au-dessus d'un débit de 16 m³/h, il faut vérifier si le réseau BP (basse pression) local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement via une étude d'orientation à charge du GRD.

Hors réseau gaz, le GRD est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon (Arrêté Ministériel du 14 juin 2004 publié au MB du 14/09/2004). Les frais de cette étude sont à charge du GRD.

Si le calcul de rentabilité révèle un manque de rentabilité, celui-ci est facturé au demandeur via le terme D. Néanmoins, les travaux sont réalisés suivant les disponibilités budgétaires.

Cas particulier des raccordements collectifs

Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccordements individuels.

Le raccordement collectif est assimilé à du réseau et intégré au calcul de rentabilité. Seul le manque de rentabilité est facturé au demandeur via le terme D.

Les raccordements individuels sur le raccordement collectif sont traités selon les prix forfaitaires par point d'accès repris en annexe 3 en fonction du débit et de la nature du branchement.

Par point d'accès, il faut comprendre un appartement (à usage résidentiel ou professionnel), un kot et, le cas échéant, un commerce qui serait installé dans l'immeuble concerné.

Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 250 € sont facturés par énergie (électricité, gaz), par demandeur et par raccordement collectif. Si une demande d'équipement de raccordement collectif d'immeuble à appartements (logements collectifs) est introduite par plusieurs demandeurs, il sera facturé autant de fois 250 € qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur et pour un même raccordement collectif (par exemple : demande initiale pour 10 points d'accès et une demande modifiée pour 20 points d'accès faites par le même demandeur), il ne sera facturé qu'une seule fois 250 €.

Branchement

1. Raccordement individuel standard à usage résidentiel

Pour être qualifié standard aux termes de l'article 51 du Règlement Technique Distribution Gaz, un raccordement doit :

- Avoir une longueur maximale de tuyauterie de 8 mètres entre le compteur et le point de raccordement (localisation physique du point où le branchement individuel est connecté à la canalisation de distribution ou au branchement collectif)
- Permettre un débit horaire $< \text{ou} =$ à $10\text{m}^3/\text{h}$,
- Concerner une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbars
- Être mis en service dans les douze mois qui suivent sa mise en place.

Lorsque ces 4 conditions sont rencontrées, et lorsqu'il s'agit d'un utilisateur résidentiel (ou dont l'essentiel de la consommation de gaz est destiné à l'usage domestique), le raccordement est gratuit (art. 46-4°b du Décret Wallon du 17/07/2008).

Par directive ministérielle, le Ministre de l'Energie a précisé que la longueur gratuite des 8 mètres est comptabilisée à partir du compteur.

Le terme « B » du forfait comprend (à charge du GRD):

- Les travaux de terrassement en domaine privé et public sur une longueur de 8 mètres comptée à partir du compteur, y compris éventuellement un forage d'une longueur de 5 mètres maximum sous voirie publique. Tous travaux au-delà des 8 mètres seront facturés selon le poste D. Le terrassement en domaine privé est réalisé si le terrain est meuble, sans obstacle et sans revêtement sur le tracé du raccordement.
- La fourniture et la pose de la conduite en domaine privé ou public sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur
- La fourniture et la pose de la vanne en trottoir
- Le percement de la façade et l'obturation dans le cas d'un immeuble existant

Si le raccordement n'est pas mis en service dans les 12 mois qui suivent sa réalisation, le GRD est en droit d'en facturer le coût au demandeur (identique au coût d'un raccordement de même capacité pour demandeur professionnel)

Le terme « B » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- La fourniture et la pose de la conduite ainsi que le terrassement en domaine privé ou public au-delà de la longueur prise en charge par le GRD dans le forfait
- Les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé non réalisés par le GRD si le terrain n'est pas meuble et comprend des obstacles ou du revêtement sur le tracé du raccordement, la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils
- La fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction
- La fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé
- Les terrassements ou forages en présence de roche ou béton ou les traversées d'ouvrages spéciaux (pont, cours d'eau,...)

Le terrassement en propriété privée peut être réalisé par le GRD moyennant supplément - voir colonne D Divers.

Si les travaux de terrassement en domaine privé sont réalisés par l'utilisateur du réseau, celui-ci doit exécuter la tranchée et le remblayage après travaux en se conformant aux prescriptions du GRD.

2. *Raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou raccordement individuel à usage non résidentiel*

Si une des 4 conditions auxquelles doit répondre un raccordement pour être qualifié de standard manque, à l'exception de la longueur des 8 mètres, le raccordement est facturé.

Il le sera donc si :

- Le débit horaire dépasse les 10 m³/h,
- La pression de fourniture dépasse les 25 mbars,

Le terme « B » du forfait comprend (à charge du GRD):

- La fourniture et la pose de la conduite ainsi que le terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum.
- La fourniture et la pose de la conduite en domaine privé sur une longueur comptée à partir du compteur de 5 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur
- La fourniture et la pose de la vanne en trottoir
- Le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant

Le terme « B » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- Dans le cas de la nécessité d'un forage en domaine public, la longueur au-delà du forfait de 5 m pris en charge par le GRD
- La fourniture et la pose de la conduite en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par le GRD dans le forfait
- Les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé ainsi que la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils
- La fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction
- La fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé
- Les terrassements ou forages en présence de roche ou béton ou les traversées d'ouvrages spéciaux (pont, cours d'eau,...)

Le terrassement en propriété privée peut être réalisé par le GRD moyennant supplément - voir colonne D Divers.

Si les travaux de terrassement en domaine privé sont réalisés par l'utilisateur du réseau, celui-ci doit exécuter la tranchée et le remblayage après travaux en se conformant aux prescriptions du GRD.

Remarque

L'immeuble pourra être raccordé sur le réseau basse ou moyenne pression. Dans ce dernier cas, un organe de détente (régulateur) placé dans un coffret en limite de propriété effectue la détente en basse pression.

Aucun surcoût n'est réclamé au demandeur pour cet équipement.

Comptage

Le comptage est installé dans un local sec et ventilé mis à disposition par le demandeur selon les prescriptions du GRD.

Selon les prescriptions du GRD, il peut être installé en coffret extérieur.

1. Raccordement individuel standard à usage résidentiel

Le terme « C » du forfait comprend (à charge du GRD) :

- la pose du compteur qui reste propriété du GRD
- la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente et le compteur dans le cas d'un raccordement à partir d'un réseau MP
- le raccordement du compteur avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur
- la première mise en service

Le terme « C » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- La fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre le limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP

2. Raccordement individuel non standard à usage résidentiel ou raccordement individuel à usage non résidentiel

Le terme « C » du forfait comprend (à charge du GRD) :

- la pose du compteur qui reste propriété du GRD
- la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de simple ligne, et le compteur dans le cas d'un raccordement à partir d'un réseau MP
- le raccordement du compteur avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur
- la première mise en service

Le terme « C » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- La fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre le limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP

3. Raccordement collectif pour immeubles à appartements

Le terme « C » du forfait comprend (à charge du GRD) :

- la fourniture et la pose de la rampe de compteurs destinée à connecter les raccordements individuels,
- . le raccordement du compteur avec l'installation intérieure de chaque point d'accès si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur.

Le terme « C » du forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :

- le local destiné à recevoir les compteurs. Ce local qui doit répondre aux prescriptions du GRD est mis à disposition par le demandeur.

<i>Divers</i>

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 3

Ces prix sont valables pour les activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures (voir annexe 5).

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaine public et privé au-delà des quantités comprises dans les forfaits.

III. Exemples

Nouveau raccordement individuel à usage résidentiel, débit inférieur à 10m³/h, sur réseau BP, pour une habitation existante pour l'utilisation d'un chauffage central, longueur totale du branchement de 22 m dont 15 m en longueur extérieure en propriété privée et 2 m en longueur intérieure en propriété privée. Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par le GRD (Ores Namur)

Offre selon prix de l'annexe 3

(A) Accès au réseau	:	Gratuit
(B) Branchement	:	Gratuit
(C) Comptage	:	Gratuit
(D) Divers		

- Supplément en domaine privé dépassant les 8m comptés à partir du compteur

Terrassement **en terre plein**

22 € x [15 m - (8m - 2 m)]* = 198 €

Fourniture et pose tuyau PE32

10 € x [15m - (8m - 2 m)]* = 90 €

- Supplément en domaine public dépassant les 8m comptés à partir du compteur

Travaux en voirie

102 € X [22m-(15m+2m)]* = 510 €

798,00 € HTVA

**** Les mètres supplémentaires en domaine public et domaine privé dépassant les 8 mètres forfaitaires gratuits, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur.***

Nouveau raccordement individuel à usage professionnel, débit 10m³/h, sur réseau BP, longueur totale du branchement de 22 m dont 15 m en longueur extérieure en propriété privée et 2 m en longueur intérieure en propriété privée. Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par le GRD (ORES Namur)

Offre selon prix de l'annexe 3

(A) Accès au réseau	:	Gratuit
(B) Branchement	:	543 €
(C) Comptage	:	248 €
(D) Divers		

- Supplément pour la pose de la conduite en domaine privé

Fourniture et pose tuyau PE32	
10 € x [15m – 5m]* =	100 €

- Supplément pour le terrassement en domaine privé réalisé par le GRD

Terrassement <u>en terre plein</u>	
22 € x 15 m * =	330 €

1.221,00 € HTVA

****Les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 5 mètres en longueur extérieure et 3 mètres en longueur intérieure, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur. Les travaux en domaine public sont à la charge du GRD.***

Nouveau raccordement individuel à usage résidentiel, débit inférieur à 10 m³/h, sur réseau MP.
Longueur totale du branchement de 5 m entre compteur et réseau.
Le GRD est Ores Namur

Offre

(A) Accès au réseau	:	Gratuit
(B) Branchement	:	Gratuit
(C) Comptage	:	Gratuit
(D) Divers		

A charge du demandeur :

- Le terrassement, la fourniture et la pose de la conduite en aval du compteur.

A charge du GRD :

- La fourniture et l'enfouissement de la canalisation en domaine public.
- Pose du coffret contenant la détente et le compteur.

Nouveau raccordement collectif pour un immeuble à appartements.

La demande concerne 4 points d'accès individuels à usage résidentiel et 1 point d'accès individuel à usage non-résidentiel (professionnel)

Débit : 6 m³/h pour chaque point d'accès résidentiel (compteur G4) et 10 m³/h pour le point d'accès professionnel (compteur G6) sur une rampe en local technique

Le calcul de rentabilité est positif. Le GRD est Ores Namur.

Offre

Frais de dossier 250 €

(A) Accès au réseau : pas de manque de rentabilité : Gratuit

(B) Branchement :

Le branchement collectif est assimilé à du réseau et est inclus dans le calcul de rentabilité.

Pour les branchements individuels :

- points d'accès résidentiels : 4 branchements standards : Gratuit
- point d'accès professionnel : 1 branchement 8-10 m³/h : 543 €

(C) Comptage : 4 compteurs G4 :

- points d'accès résidentiel : 4 compteurs G4 : Gratuit
 - point d'accès professionnel : 1 compteur G6 : 248 €
-

Total 1.041,00 € HTVA

IV. Annexes

Annexe 1 - Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder

Annexe 3 - Tarif Raccordement gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP<5 bars) avec pression de sortie 21/25 mbar, et avec un débit maximum de 100 m³/h

Annexe 5 - Prix unitaires prestations diverses gaz BP

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

ORES (Hainaut Gaz)

CATALOGUE ET TARIF DES PRESTATIONS

GAZ

2014

Sommaire

Préambule	3
Structure des fiches	4
Tableau de synthèse des prestations	5

CATALOGUE ET TARIF DES PRESTATIONS GAZ

2014

Préambule

Le catalogue des prestations de raccordements gaz et des tarifs est présenté sous forme de **fiches signalétiques** décrivant chacune le contenu d'une prestation.

Les différentes prestations sont regroupées selon la nature des travaux (branchement, comptage, mise en service, travaux divers ou hors forfait) et selon le type de raccordement à partir du réseau basse pression (BP) ou moyenne pression (MP) du GRD avec une pression d'alimentation de 21/25 mbar chez l'URD ou une demande d'alimentation gaz directement à partir d'une cabine.

L'URD est l'Utilisateur du Réseau de Distribution.

Le GRD est le Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Un **tableau de synthèse** reprend par type de travail et par type de raccordement les prestations diverses et hors forfait proposées. Chaque prestation fait référence à un numéro de fiche signalétique.

Structure des fiches

Les **fiches signalétiques** indiquent pour chaque prestation et chaque type de raccordement :

- le libellé de la prestation
- l'unité de mesurage
- le prix de la prestation pendant les heures normales de service et en dehors de celles-ci si la prestation peut être prévue.

Le prix est donné en Euro. Dans certains cas cependant, il fait référence aux termes B (branchement) et C (comptage) dont les prix sont indiqués dans la grille tarifaire.

- le taux de TVA applicable
- la description de la prestation précisant si la main d'œuvre, le matériel et le déplacement sont compris, le contenu de la prestation et les éventuelles restrictions
- la nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD
- le canal d'entrée de la demande, c'est-à-dire comment introduire la demande de prestation auprès du GRD
- le délai d'exécution de la prestation à partir du moment spécifié
- les prescriptions techniques de référence
- les prestations complémentaires qui doivent être associées et exécutées en même temps que la prestation demandée

Tableau de synthèse des prestations

**Alimentation par réseau BP-MP
avec P alimentation 21/25 mbar**

Alimentation par cabine

SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN GAZ
(ALIMENTATION PAR LE RESEAU BP-MP OU PAR CABINE)

Prestations	Fiche associée n°	
PRESTATIONS DIVERSES	Réseau BP-MP Palim. 21/25 mbar	Alimentation par cabine
BRANCHEMENT		
Renouvellement de branchement		
Renouvellement d'un branchement (longueur max. 5m en extérieur + 3m à l'intérieur)	G001	
Renouvellement d'un branchement PE63 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)		G002
Renouvellement d'un branchement PE110 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)		G003
Renouvellement d'un branchement PE160 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur)		G004
Déplacement		
Déplacement d'un branchement (longueur max. 5m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation branchement existant non comprise)	G010	
Déplacement d'un branchement PE63 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation branchement existant non comprise)		G011
Déplacement d'un branchement PE110 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation branchement existant non comprise)		G012
Déplacement d'un branchement PE160 (longueur max. 25m en extérieur + 3m à l'intérieur) (radiation branchement existant non comprise)		G013
Radiation		
Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris)	G020	
Radiation d'un branchement > PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris)	G021	
Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50		G022
Radiation d'un branchement jusqu'à PE110 ou Ac100		G023
Radiation d'un branchement jusqu'à PE160 ou Ac150		G024
Renforcement		
Renforcement d'un branchement jusqu'à 40 m³/h si conduite existante insuffisante	G030	
Pose de vanne		
Pose ultérieure d'une vanne externe BP jusque PE63 sur branchement existant	G035	
Pose ultérieure d'une vanne externe MP jusque PE110 sur branchement existant		G036
Pose ultérieure d'une vanne externe MP jusque PE160 sur branchement existant		G037
COMPTAGE		
Remplacement		
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget	G040	
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé)	G041	
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé)	G042	
Remplacement d'un compteur (G4) suite à des dégâts causés par l'URD	G043	
Remplacement d'un compteur (G6) suite à des dégâts causés par l'URD	G044	
Remplacement d'un compteur (G10) suite à des dégâts causés par l'URD	G045	
Remplacement d'un compteur (G16) suite à des dégâts causés par l'URD	G046	
Remplacement d'un compteur (G25) suite à des dégâts causés par l'URD	G047	
Remplacement d'un compteur (G40) suite à des dégâts causés par l'URD	G048	
Remplacement d'un compteur (G65) suite à des dégâts causés par l'URD	G049	
Remplacement d'un compteur (G100) suite à des dégâts causés par l'URD	G050	
Remplacement d'un compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	G051	
Remplacement d'un compteur (G160) suite à des dégâts causés par l'URD		G055
Remplacement d'un compteur (G250) suite à des dégâts causés par l'URD		G056
Remplacement d'un compteur (G400) suite à des dégâts causés par l'URD		G057
Remplacement d'un compteur (G650) suite à des dégâts causés par l'URD		G058
Remplacement d'un compteur (G1000) suite à des dégâts causés par l'URD		G059
Remplacement d'un compteur (G1600) suite à des dégâts causés par l'URD		G060
Remplacement d'un compteur (G2500) suite à des dégâts causés par l'URD		G061
Placement d'un convertisseur de volume		G062
Placement d'une télémesure		G063
Mise à disposition d'impulsions		
Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé à postériori) (remplacement du compteur gaz non inclus)	G065	
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G65		G066
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G160		G067

SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN GAZ
(ALIMENTATION PAR LE RESEAU BP-MP OU PAR CABINE)

Prestations	Fiche associée n°	
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G250		G068
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G400		G069
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G650		G070
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G1000		G071
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G1600		G072
Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage avec changement ou adaptation du compteur G2500		G073
Renforcement/ Déforçement		
Renforcement compteur jusque 25 m³/h sur conduite existante	G080	
Renforcement compteur de 25 m³/h jusqu'à 40 m³/h sur conduite existante	G081	
Renforcement compteur de 40 m³/h jusqu'à 100 m³/h sur conduite existante	G082	
Déforçement compteur (voir tarif à usage non résidentiel, professionnel)	G083	
Renforcement par changement de pression	G084	
Renforcement du groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant		G085
Déplacement		
Déplacement compteur	G090	
Déplacement compteur = déplacement cabine		G091
Enlèvement		
Enlèvement compteur gaz G4-G6-G10-G16-G25 (sauf si c'est le dernier)	G100	
Enlèvement compteur gaz de calibre > G25 (sauf si c'est le dernier)	G101	
Enlèvement du compteur < G25 (si dernier) (radiation non comprise)	G102	
Enlèvement du compteur > G25 (si dernier) (radiation non comprise)	G103	
Ajout		
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	G110	G111
Travaux comptage divers		
Vérification d'un compteur sur place		G115
Étalonnage compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire : G4 - G6	G116	
Étalonnage compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire : G10 - G16 - G25	G117	
Étalonnage compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire		G118
Remise des scellés suite à un bris de scellés		G120
Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client protégé)	G125	
Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client non protégé)	G126	
Activation d'un compteur à budget en mode budget	G127	
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement)	G128	
Désactivation d'un compteur à budget (avec déplacement)	G129	
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	G130	
DIVERS		
Détection tracé de canalisation en domaine privé à la demande du client (Uniquement canalisation acier)		G135
Ouverture et fermeture de la porte de la cabine (à la demande du client)		G136
Manoeuvre en cabine à la demande du client		G137
Remplacement de la serrure d'une cabine client		G138
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT		
Première mise en service d'un nouveau point d'accès		G140
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	G141	G142
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	G143	G144
Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 40ème)	G145	
Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 40ème)	G146	
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	G147	
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	G148	
Coupeure au compteur (y compris rétablissement)	G149	G150
Coupeure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	G151	G152
Ouverture suite à un rétablissement	G153	G154
Fermeture vanne principale gaz	G155	
Réouverture vanne principale gaz (trottoir ou robinet compteur)	G156	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES		
Déplacement inutile (hors déplacement pour odeur gaz)		G160

SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN GAZ
(ALIMENTATION PAR LE RESEAU BP-MP OU PAR CABINE)

Prestations	Fiche associée n°	
Fraude (PV)	G161	
Frais de refacturation	G162	
Visite technique à la demande de l'URD	G163	
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	G164	
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	G165	G166
Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	G167	G168
Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	G169	
TRAVAUX HORS FORFAITS	Réseau BP-MP Palim. 21/25 mbar	Alimentation par cabine
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN DOMAINE PUBLIC		
Fourniture et pose de conduite, terrassement compris	G170	G171
Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris	G172	G173
Forage (jusqu'à 30 m)	G174	
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN DOMAINE PRIVE		
Fourniture et pose d'une conduite PE32 en tranchée ouverte par le demandeur	G180	
Fourniture et pose d'une conduite PE63 en tranchée ouverte par le demandeur	G181	
Fourniture et pose d'une conduite PE110 en tranchée ouverte par le demandeur	G182	
Fourniture et pose d'une conduite interne bâtiment (au-delà de 3m)	G183	
Supplément pour courbe de raccordement non conforme (G4 et G6) en cas de nouvelle construction	G184	
Supplément si position non conforme du compteur G4 - G6	G185	
TERRASSEMENT		
Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32	G190	
Terrassement tranchée trottoir	G191	
Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte	G192	
Ouverture et remblai de fosse	G193	
Démolition et réfection béton, tarmac	G194	
Démolition et réfection dalle 30/30	G195	
Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé	G196	

Fiche n° G001

<u>Libellé :</u> Renouvellement d'un branchement (longueur max. 5 m en extérieur et 3 m en intérieur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.105 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 5 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend - la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. - La pose d'un coffret en limite de propriété pour accueillir le comptage si le recul de l'habitation est supérieur à 25 m. Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G010

<u>Libellé :</u> Déplacement d'un branchement (long. max 5m extérieur + 3m intérieur)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	1.105 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau. La prestation comprend • la fourniture et la pose de la nouvelle conduite de branchement avec terrassement en domaine public • la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé La radiation de l'ancien branchement n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. • La pose d'un coffret en limite de propriété pour accueillir le comptage si le recul de l'habitation est supérieur à 25 m. Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement d'un compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement		

Fiche n° G020

<u>Libellé :</u> Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	717 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du raccordement au réseau et comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à cette opération • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> Si présence d'un compteur, la suppression du compteur est obligatoire	

Fiche n° G021

<u>Libellé :</u> Radiation d'un branchement supérieur à PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.542 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du raccordement au réseau et comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à cette opération • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Si présence d'un compteur, la suppression du compteur est obligatoire		

Fiche n° G030

<u>Libellé :</u> Renforcement d'un branchement jusqu'à 40 m³/h si la conduite existante est insuffisante	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	1.602 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le renforcement du branchement jusqu'à 40 m³/h si la conduite existante est insuffisante pour la demande d'augmentation de puissance exprimée par l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau raccordement La prestation comprend la fourniture et la pose de la conduite de branchement et de la vanne Le terrassement en domaine privé et le renforcement du compteur ne sont pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité (si modification de l'installation intérieure) - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre (si travaux de réseau nécessaires).		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du compteur		

Fiche n° G035

<u>Libellé :</u> Pose ultérieure d'une vanne BP jusque PE 63 sur branchement existant	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement La prestation comprend • le terrassement en domaine public • la fourniture et la pose de la vanne sur le branchement existant			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G040

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (à la demande de l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C + 17 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du nouveau compteur avec module de prépaiement • le remplacement éventuel du coffret compteur • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (après réception des autorisations si changement du coffret compteur nécessaire en domaine public) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G041

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client non protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 150 € TVAC	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du nouveau compteur avec module de prépaiement • le remplacement éventuel du coffret compteur • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (après réception des autorisations si changement du coffret compteur nécessaire en domaine public) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G042

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du nouveau compteur avec module de prépaiement • le remplacement éventuel du coffret compteur • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (après réception des autorisations si changement du coffret compteur nécessaire en domaine public) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G043

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G4) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C + 146 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi (1,5xC) + 146 €	Férié ou week end (2 x C) + 146 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G044

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G6) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C + 176 €	(1,5xC) + 176 €	(2 x C) + 176 €
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G045

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G10) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C + 333 €	(1,5xC) + 333 €	(2 x C) + 333 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G046

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G16) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C + 414 €	(1,5xC) + 414 €	(2 x C) + 414 €
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G047

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G25) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C + 654 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G048

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G40) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C+1.386 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G049

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G65) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C+1.712 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G050

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G100) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> V	C+2.435 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G051

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C + 162 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G065

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.583 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • si le compteur le permet, l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais le remplacement du compteur n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Remplacement de compteur si nécessaire		

Fiche n° G080

<u>Libellé :</u> Renforcement d'un compteur jusque 25 m³/h sur conduite existante	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur existant par un compteur adapté au nouveau débit demandé • la mise en service			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G081

<u>Libellé :</u> Renforcement d'un compteur de 25 m³/h jusqu'à 40 m³/h sur conduite existante	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur existant par un compteur adapté au nouveau débit demandé • la mise en service			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G082

<u>Libellé :</u> Renforcement d'un compteur de 40 m³/h jusqu'à 100 m³/h sur conduite existante	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur existant par un compteur adapté au nouveau débit demandé • la mise en service			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G083

<u>Libellé :</u> Déforçement compteur gaz	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur existant par un compteur adapté au nouveau débit demandé • la mise en service			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G084

<u>Libellé :</u> Renforcement par changement de pression	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	122 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'adaptation ou le remplacement du régulateur • le test d'étanchéité • la remise en service Cette prestation ne comprend pas • l'extension pour rejoindre le réseau possédant les caractéristiques de pression adéquates • l'installation d'une armoire ou d'une cabine suivant les prescriptions du GRD • les travaux de terrassement éventuellement nécessaires • le renforcement éventuel du branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer , le jour de la modification, de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables sur conduite existante avec pression souhaitée. Sinon, selon délai de l'offre. <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement		

Fiche n° G090

<u>Libellé :</u> Déplacement de compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur existant • l'adaptation de la conduite intérieure • la pose du compteur au nouvel emplacement Cette prestation ne comprend pas le déplacement du branchement si celui-ci est nécessaire			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Soumettre le nouvel emplacement de compteur à l'approbation du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (hors déplacement de branchement) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement du branchement si nécessaire		

Fiche n° G100

<u>Libellé :</u> Enlèvement compteur G4 – G6 – G10 – G16 – G25 (sauf si c'est le dernier)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	151 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur existant • le remplacement de la vanne par un bouchon • la mise à jour des bases de données Remarque : d'autres compteurs restent présents sur le branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G101

<u>Libellé :</u> Enlèvement compteur de calibre > G25 (sauf si c'est le dernier)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	201 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur existant • la fermeture de la vanne et la mise en place d'un plateau plein • la mise à jour des bases de données Remarque : d'autres compteurs restent présents sur le branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G102

<u>Libellé :</u> Enlèvement compteur de calibre < G25 si c'est le dernier (radiation non comprise)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	122 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur • la mise à jour des bases de données Si le compteur à enlever est le dernier, la radiation du branchement est obligatoire et fait l'objet d'un supplément de prix lié à cette opération			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Radiation du branchement		

Fiche n° G103

<u>Libellé :</u> Enlèvement compteur de calibre > G25 si c'est le dernier (radiation non comprise)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 172 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur • la mise à jour des bases de données. Si le compteur à enlever est le dernier, la radiation du branchement est obligatoire et fait l'objet d'un supplément de prix lié à cette opération			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Radiation du branchement		

Fiche n° G110

<u>Libellé :</u> Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	B + C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur et comprend • la pose du compteur • le test d'étanchéité • le contrôle de l'attestation de conformité de l'installateur et le rapport de contrôle de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité • la mise en service • la mise à jour de la base des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité. Si cette signature manque, l'attestation doit impérativement être accompagnée du rapport de contrôle positif établi par un organisme agréé. • Accès à l'installation • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G115

<u>Libellé :</u> Vérification d'un compteur : sur place	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le contrôle du bon fonctionnement du compteur sur place • une vérification simple permettant de constater qu'aucune consommation n'est enregistrée à vide • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G116

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire : G4 – G6	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 389 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur à vérifier • la pose d'un compteur de remplacement • le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée • le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques • le contrôle de la précision du compteur en laboratoire • si le test fournit des résultats acceptables, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G117

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire : G10 – G16 – G25	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 631 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur à vérifier • la pose d'un compteur de remplacement • le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée • le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques • le contrôle de la précision du compteur en laboratoire • si le test fournit des résultats acceptables, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G120

<u>Libellé :</u> Remise de scellés suite à un bris de scellés	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 59 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la constatation du bris de scellés - la remise de nouveaux scellés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G125

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	Gratuit	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'initialisation ou la réinitialisation du compteur à budget • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G126

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client non protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	101 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'initialisation ou la réinitialisation du compteur à budget • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G127

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode budget	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	101 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'initialisation ou la réinitialisation du compteur à budget • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G128

<u>Libellé :</u> Désactivation compteur à budget (sans déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 25 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données : • soit la carte magnétique est mise à disposition du demandeur dans un au bureau d'accueil du GRD • soit la carte est envoyée par courrier à la demande de l'URD			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G129

<u>Libellé :</u> Désactivation compteur à budget (avec déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	71 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la désactivation du compteur chez le demandeur - la mise à jour de la base de données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G130

<u>Libellé :</u> Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi Gratuit	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données : • soit la carte magnétique est mise à disposition du demandeur dans un au bureau d'accueil du GRD • soit il en a fait la demande et la carte lui est envoyée.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G140

<u>Libellé :</u> Première mise en service	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la vérification de l'attestation de conformité de l'installateur habilité et du rapport de contrôle de l'organisme agréé si celui-ci s'impose - le test d'étanchéité - la première ouverture du compteur - la mise à jour des données	<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur - Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité. Si cette signature manque, l'attestation doit impérativement être accompagnée du rapport de contrôle positif établi par un organisme agréé. - Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire		
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G141

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	63 €	84 €	105 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture du groupe de comptage pour l'accès au réseau d'énergie • le test d'étanchéité • la mise à jour des données Prestation possible en dehors des heures normales de travail uniquement si demande de réouverture suite à une réparation de fuite.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur • Si le demande d'ouverture fait suite à une fermeture pour fuite constatée sur l'installation intérieure, le demandeur doit disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G143

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 63 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 84 €	Férié ou week end 105 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture du compteur • la pose des scellés • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>	

Fiche n° G145

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès gaz simultanément (à partir de 2ème -> 40ème)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	8 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs. Cette prestation comprend • l'ouverture des compteurs pour l'accès au réseau d'énergie • le test d'étanchéité • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de contrats de fourniture en règle auprès d'un fournisseur • Attestation de conformité de l'installateur habilité et rapport positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité, dans le cas de réouverture suite à une fuite ou modification de l'installation intérieure • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G146

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès gaz simultanément (à partir de 2ème -> 40ème)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	8 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs. Cette prestation comprend • la fermeture des compteurs • la pose des scellés • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G147

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	36 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément • le test d'étanchéité pour le gaz • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de contrats de fourniture en règle auprès d'un fournisseur • Attestation de conformité de l'installateur habilité et rapport positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité, dans le cas de réouverture suite à une fuite ou modification de l'installation intérieure • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G148

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	36 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément • la pose des scellés pour les compteurs gaz • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G149

<u>Libellé :</u> Coupure au compteur (y compris rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	107 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure intérieure au compteur • la pose des scellés • le rétablissement ultérieur du compteur • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G151

<u>Libellé :</u> Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	945 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire) • le rétablissement ultérieur au niveau du branchement souterrain (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre) • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables après réception des autorisations		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G153

<u>Libellé :</u> Ouverture suite à un rétablissement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 63 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 84 €	Férié ou week end 105 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le rétablissement de l'accès au réseau,			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Posséder un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables pour un rétablissement au compteur 3 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G155

<u>Libellé :</u> Fermeture vanne principale gaz	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 63 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture de la vanne principale • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G156

<u>Libellé :</u> Réouverture vanne principale gaz (trottoir ou robinet compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	63 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture de la vanne pour l'accès au réseau d'énergie • le test d'étanchéité • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Si le demande d'ouverture fait suite à une fermeture pour fuite constatée sur l'installation intérieure, le demandeur doit disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables (hors dépannage)		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G160

<u>Libellé :</u> Déplacement inutile	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	63 €	84 €	105 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD (hors demande de déplacement pour une odeur gaz intérieure ou extérieure qui est gratuite) Elle s'applique, notamment - lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'), - lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant son installation intérieure.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Néant		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u>		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G161

<u>Libellé :</u> Fraude (PV)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.500 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude. Ce forfait ne comprend pas le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Néant <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G162

<u>Libellé :</u> Frais de refacturation	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend - la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...) - les frais d'envoi.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G163

<u>Libellé :</u> Visite technique à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	76 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques. Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Analyse des documents déjà envoyés			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G164

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G165

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	107 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G167

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	107 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données • l'établissement d'un formulaire de reprise chez l'URD			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G169

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G170

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un mètre de conduite, terrassement compris en domaine public (alimentation MP - BP)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 92 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine public • la fourniture et la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G172

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un mètre de conduite, avec traversée de voirie, terrassement compris (alimentation MP - BP)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine public • la fourniture et la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.	<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G174

<u>Libellé :</u> Forage	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	234 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage, • la réalisation d'un mètre de forage, • la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Fiche n° Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G180

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite PE32 en tranchée ouverte par le demandeur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	10 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • La fourniture et la pose d'une conduite en polyéthylène PE 32 en tranchée ouverte par le demandeur en domaine privé. Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement suivant le gabarit de tranchée (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations) et le tracé communiqué par le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G181

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite PE63 en tranchée ouverte par le demandeur	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	10 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • La fourniture et la pose d'une conduite en polyéthylène PE 63 en tranchée ouverte par le demandeur en domaine privé. Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement suivant le gabarit de tranchée (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations) et le tracé communiqué par le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G182

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite PE110 en tranchée ouverte par le demandeur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 15 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • La fourniture et la pose d'une conduite en polyéthylène PE 110 en tranchée ouverte par le demandeur en domaine privé. Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement suivant le gabarit de tranchée (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations) et le tracé communiqué par le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G183

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite à l'intérieur d'un bâtiment (au-delà de 3 m)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	23 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une conduite en matériau répondant aux prescriptions du GRD en apparent à l'intérieur d'un bâtiment ainsi que la fourniture et la pose des accessoires de fixation de la conduite. Cette prestation est applicable pour la longueur de conduite non comprise dans le forfait limité à 3 m. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. L'accessibilité avant compteur doit être garantie de manière permanente par l'URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G184

<u>Libellé :</u> Supplément pour courbe de raccordement non conforme (G4 et G6) en cas de nouvelle construction	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	135 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce forfait couvre les adaptations techniques qui devront être réalisées par le GRD lors de l'exécution du branchement si la courbe de raccordement, en cas de nouvelle construction, n'est pas conforme aux prescriptions de ce GRD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G185

<u>Libellé :</u> Supplément si position non conforme du compteur G4 – G6	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	135 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce forfait couvre les adaptations techniques qui devront être réalisées par le GRD lors de l'exécution du branchement si l'emplacement retenu pour le compteur n'est pas conforme aux prescriptions de ce GRD. Si l'emplacement du compteur est trop éloigné par rapport aux prescriptions, la fourniture et la pose de la conduite interne dans le bâtiment, au-delà de la longueur comprise dans le forfait, sera facturée en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement et la pose du compteur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement Pose d'un compteur Fourniture et pose de conduite interne dans le bâtiment		

Fiche n° G190

<u>Libellé :</u> Terrassement en pleine terre en domaine privé pour la pose d'une conduite en PE 32	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	21 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux ou en terrain revêtu n'est pas compris dans ce prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G191

<u>Libellé :</u> Terrassement d'une tranchée revêtue de dalles 30/30 en domaine privé pour la pose d'une conduite	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	64 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble et revêtue de dalles 30/30 en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires • la réfection du revêtement en dalles 30/30 Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite . Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Fiche n° Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G192

<u>Libellé :</u> Terrassement d'une tranchée revêtue de pavés, béton, asphalte en domaine privé pour la pose d'une conduite	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	89 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble et revêtue de pavés, béton ou asphalte en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires • la réfection du revêtement en béton ou asphalte Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Fiche n° Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G193

<u>Libellé :</u> Ouverture et remblais de fosse en terre-plein	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	89 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de la conduite, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété • le remblayage à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G194

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de revêtement béton ou tarmac en terrain privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	284 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Unité :</u> m ³			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant et l'évacuation des déblais - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	

Fiche n° G195

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de revêtement en dalles 30/30 en terrain privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	91 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant en dalles et l'évacuation des déblais - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement en dalles Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G196

<u>Libellé :</u> Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 68 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la démolition du revêtement existant et l'évacuation des déblais Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G002

<u>Libellé :</u> Renouvellement d'un branchement PE63 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	2.366 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 25 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend - la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. - la mise à disposition d'un local ou d'une cabine pour accueillir le comptage suivant les prescriptions du GRD Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G003

<u>Libellé :</u> Renouvellement d'un branchement PE110 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	4.345 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 25 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend - la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. - la mise à disposition d'un local ou d'une cabine pour accueillir le comptage suivant les prescriptions du GRD Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G004

<u>Libellé :</u> Renouvellement d'un branchement PE160 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	6.071 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 25 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend • la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur • la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. • la mise à disposition d'un local ou d'une cabine pour accueillir le comptage suivant les prescriptions du GRD Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G011

<u>Libellé :</u> Déplacement d'un branchement PE63 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur - radiation du branchement existant non comprise)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau. La prestation comprend - la fourniture et la pose de la nouvelle conduite de branchement avec terrassement en domaine public - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé La radiation de l'ancien branchement n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé	<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement d'un compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement		

Fiche n° G012

<u>Libellé :</u> Déplacement d'un branchement PE110 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur - radiation du branchement existant non comprise)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 4.345 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau. La prestation comprend - la fourniture et la pose de la nouvelle conduite de branchement avec terrassement en domaine public - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé La radiation de l'ancien branchement n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement d'un compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement		

Fiche n° G013

<u>Libellé :</u> Déplacement d'un branchement PE160 (longueur max. 25 m en extérieur et 3 m en intérieur - radiation du branchement existant non comprise)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau. La prestation comprend - la fourniture et la pose de la nouvelle conduite de branchement avec terrassement en domaine public - la mise en service Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé La radiation de l'ancien branchement n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé	<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions du GRD. Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par le GRD moyennant un supplément de prix.		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement d'un compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement		

Fiche n° G022

<u>Libellé :</u> Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	717 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du raccordement au réseau et comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à la radiation • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G023

<u>Libellé :</u> Radiation d'un branchement jusqu'à PE110 ou Ac100	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 2.428 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du raccordement au réseau et comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à la radiation • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G024

<u>Libellé :</u> Radiation d'un branchement jusqu'à PE160 ou Ac150	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 2.661 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du raccordement au réseau et comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à la radiation • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G036

<u>Libellé :</u> Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE 110 sur branchement existant	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement La prestation comprend • le terrassement en domaine public • la fourniture et la pose de la vanne sur le branchement existant			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G037

<u>Libellé :</u> Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE 160 sur branchement existant	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	3.915 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement La prestation comprend • le terrassement en domaine public • la fourniture et la pose de la vanne sur le branchement existant			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G049

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G65) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C+1.712 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données. • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G055

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G160) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C + 931 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G056

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G250) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C+1.673 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G057

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G400) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C+3.469 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G058

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G650) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C+2.105 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G059

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G1000) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C+3.341 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G060

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G1600) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C+12.862 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G061

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur (G2500) suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C+15.791 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation qui ne concerne que le compteur comprend • l'enlèvement du compteur endommagé • la pose du nouveau compteur • le test d'étanchéité • la remise en service si le compteur endommagé était en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G062

<u>Libellé :</u> Pose d'un convertisseur de volume	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	2.429 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et la pose de l'appareillage • le test • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G063

<u>Libellé :</u> Pose d'une télémessure	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 5.497 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cet appareillage est destiné à la transmission des relevés d'index Avant de poser la télémessure, la fourniture et la pose d'un convertisseur de volume est obligatoire. Cette prestation comprend • la fourniture et la pose de l'appareillage • le test • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G065

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.583 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • si le compteur le permet, l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais le remplacement du compteur n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Remplacement du compteur si nécessaire		

Fiche n° G066

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G65	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 2.982 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G067

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G160	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.	<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G068

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G250	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 2.942 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G069

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G400	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 4.739 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G070

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G650	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 3.797 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G071

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G1000	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 5.034 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'installation de l'émetteur pour renvoi de l'impulsion sur le système de gestion du demandeur par l'intermédiaire d'un coffret installé par le GRD • la mise en service • la mise à jour des données L'opération de remplacement du compteur ou son adaptation pour disposer d'un compteur équipé pour la sortie d'impulsions est comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G072

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G1600	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	Sur devis	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Une analyse préalable du compteur existant est nécessaire afin d'établir le devis			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G073

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions compteur gaz avec changement ou adaptation du compteur G2500	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	Sur devis	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Une analyse préalable du compteur existant est nécessaire afin d'établir le devis			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> L'URD doit fournir une alimentation en 230 V et le système de protection contre les surcharges			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G085

<u>Libellé :</u> Renforcement d'un groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du branchement existant par un branchement adapté au nouveau débit demandé si le branchement existant est insuffisant • le remplacement du compteur existant par un compteur adapté au nouveau débit demandé • la mise en service Cette prestation ne comprend pas les terrassements en domaine privé.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Les terrassements en domaine privé suivant les prescriptions du GRD si le branchement doit être renforcé • Attestation de conformité de l'installation intérieure modifiée pour le débit souhaité.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G091

<u>Libellé :</u> Déplacement de compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur avec déplacement de cabine et de branchement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur existant • l'adaptation de la conduite intérieure • la pose du compteur au nouvel emplacement • le déplacement du branchement • le déplacement de la cabine			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement en domaine privé selon les prescriptions du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G111

<u>Libellé :</u> Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur et comprend • la pose du compteur • le test d'étanchéité • le contrôle de l'attestation de conformité de l'installateur et le rapport de contrôle de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité • la mise en service • la mise à jour de la base des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité. Si cette signature manque, l'attestation doit impérativement être accompagnée du rapport de contrôle positif établi par un organisme agréé. • Accès à l'installation • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G115

<u>Libellé :</u> Vérification d'un compteur: sur place	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	101 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le contrôle du bon fonctionnement du compteur sur place • une vérification simple permettant de constater qu'aucune consommation n'est enregistrée à vide • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G118

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur sur banc d'étalonnage en laboratoire	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.115 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur à vérifier • la pose d'un compteur de remplacement • le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée • le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques • le contrôle de la précision du compteur en laboratoire • si le test fournit des résultats acceptables, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G120

<u>Libellé :</u> Remise de scellés suite à un bris de scellés	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	59 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la constatation du bris de scellés - la remise de nouveaux scellés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G135

<u>Libellé :</u> Détection du tracé d'une canalisation en domaine privé à la demande de l'URD (Uniquement canalisation acier)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	201 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la mise en service de l'appareillage pour la détection de la conduite • la communication du résultat à l'URD Cette prestation n'est valable que dans le cas de détection de canalisation en acier.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G136

<u>Libellé :</u> Ouverture et fermeture de la porte de la cabine à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	103 €	184 €	238 €
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le déplacement et la main d'œuvre de l'agent du GRD pour l'ouverture/ fermeture de la porte. Cette prestation peut être effectuée pendant les heures normales de service ou en dehors de ces heures. Un supplément est demandé dans ce dernier cas.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G137

<u>Libellé :</u> Manœuvre en cabine à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 251 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le déplacement et la main d'œuvre des agents du GRD pour l'exécution des manœuvres en cabine			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G138

<u>Libellé :</u> Remplacement de la serrure d'une cabine client	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	107 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le déplacement et la main d'œuvre de l'agent du GRD pour le remplacement de la serrure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G140

<u>Libellé :</u> Première mise en service	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la vérification de l'attestation de conformité de l'installateur habilité et du rapport de contrôle de l'organisme agréé si celui-ci s'impose - le test d'étanchéité - la première ouverture du compteur - la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur - Disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité. Si cette signature manque, l'attestation doit impérativement être accompagnée du rapport de contrôle positif établi par un organisme agréé. - Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables Si le débit est supérieur à 250 m³/h, à convenir avec le GRD <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G142

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	151 €	215 €	280 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture du compteur pour l'accès au réseau d'énergie • le test d'étanchéité • la mise à jour des données Prestation possible en dehors des heures normales de travail uniquement si demande de réouverture suite à une réparation de fuite.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur • Si le demande d'ouverture fait suite à une fermeture pour fuite constatée sur l'installation intérieure, le demandeur doit disposer de l'attestation de conformité de l'installation intérieure signée par un installateur habilité accompagnée du rapport de contrôle positif de l'organisme agréé si l'installateur n'est pas habilité • Lors du contrôle d'étanchéité, la présence du demandeur ou de son délégué est obligatoire			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables Si le débit est supérieur à 250 m³/h, à convenir avec le GRD <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G144

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 151 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 215 €	Férié ou week end 280 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture du compteur • la pose des scellés • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G150

<u>Libellé :</u> Coupure au compteur (y compris rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	189 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure intérieure au compteur • la pose des scellés • le rétablissement ultérieur du compteur • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G152

<u>Libellé :</u> Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.765 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire) • le rétablissement ultérieur au niveau du branchement souterrain (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre) • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables après réception des autorisations <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G154

<u>Libellé :</u> Ouverture suite à un rétablissement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 151 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 215 €	Férié ou week end 280 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le rétablissement de l'accès au réseau,			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Posséder un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables pour un rétablissement au compteur 5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G160

<u>Libellé :</u> Déplacement inutile	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	63 €	84 €	105 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD (hors demande de déplacement pour une odeur gaz intérieure ou extérieure qui est gratuite) Elle s'applique, notamment - lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'), - lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant son installation intérieure.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> 			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Néant <u>Référence prescriptions techniques :</u> <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G161

<u>Libellé :</u> Fraude (PV)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.500 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude. Ce forfait ne comprend pas le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Néant <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G162

<u>Libellé :</u> Frais de refacturation	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend - la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...) - les frais d'envoi.	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° G163

<u>Libellé :</u> Visite technique à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	76 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques. Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Analyse des documents déjà envoyés			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° G164

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G166

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	164 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande .			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G168

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	164 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données • la régularisation administrative chez l'URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G169

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	18 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° G171

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un mètre de conduite, terrassement compris en domaine public (alimentation par cabine)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	80 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine public • la fourniture et la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G173

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un mètre de conduite, avec traversée de voirie, terrassement compris (alimentation par cabine)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	80 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine public • la fourniture et la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G174

<u>Libellé :</u> Forage	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	234 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage, • la réalisation d'un mètre de forage, • la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G181

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite PE63 en tranchée ouverte par le demandeur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	10 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une conduite en polyéthylène PE 63 en tranchée ouverte par le demandeur en domaine privé. Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement suivant le gabarit de tranchée (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations) et le tracé communiqué par le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G182

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite PE110 en tranchée ouverte par le demandeur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	15 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une conduite en polyéthylène PE 110 en tranchée ouverte par le demandeur en domaine privé. Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Terrassement suivant le gabarit de tranchée (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations) et le tracé communiqué par le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G183

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une conduite à l'intérieur d'un bâtiment (au-delà de 3 m)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	23 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une conduite en matériau répondant aux prescriptions du GRD en apparent à l'intérieur d'un bâtiment ainsi que la fourniture et la pose des accessoires de fixation de la conduite. Cette prestation est applicable pour la longueur de conduite non comprise dans le forfait limité à 3 m. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. L'accessibilité avant compteur doit être garantie de manière permanente par l'URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G190

<u>Libellé :</u> Terrassement en pleine terre en domaine privé pour la pose d'une conduite en PE 32	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	21 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les éventuels forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux ou en terrain revêtu n'est pas compris dans ce prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G191

<u>Libellé :</u> Terrassement d'une tranchée revêtue de dalles 30/30 en domaine privé pour la pose d'une conduite	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	64 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble et revêtue de dalles 30/30 en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires • la réfection du revêtement en dalles 30/30 Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite . Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G192

<u>Libellé :</u> Terrassement d'une tranchée revêtue de pavés, béton, asphalte en domaine privé pour la pose d'une conduite	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	89 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble et revêtue de pavés, béton ou asphalte en domaine privé pour la pose d'une conduite • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires • la réfection du revêtement en béton ou asphalte Cette prestation ne comprend pas la fourniture et la pose de la conduite. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G193

<u>Libellé :</u> Ouverture et remblais de fosse en terre-plein	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m ³	89 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de la conduite, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété • le remblayage à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Le terrassement en terrain rocheux n'est pas compris dans le prix. Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G194

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de revêtement béton ou tarmac en terrain privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	284 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Unité :</u> m ³			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant et l'évacuation des déblais - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	

Fiche n° G195

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de revêtement en dalles 30/30 en terrain privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m ²	91 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant en dalles et l'évacuation des déblais - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement en dalles Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° G196

<u>Libellé :</u> Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	68 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la démolition du revêtement existant et l'évacuation des déblais Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		